

ET SI... ON INVENTAIT UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE ?

BAROMÈTRE BRUXELLOIS DU VIVRE EN VILLE

**POUR
UN TRAVAIL
JUSTE** PAS
JUSTE UN
TRAVAIL

FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel

La FGTB Bruxelles tient à valoriser la diversité dans la population bruxelloise. Elle présente et défend tous les travailleurs et toutes les travailleuses avec ou sans emploi.

Toutes les considérations émises dans ce texte concernent tant les femmes que les hommes et visent une amélioration collective des conditions de vie et de travail, au bénéfice du plus grand nombre.

Art. 23 de la Constitution

"Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine".

À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

- 1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;
- 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;
- 3° le droit à un logement décent ;
- 4° le droit à la protection d'un environnement sain ;
- 5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;
- 6° le droit aux prestations familiales ;

Art. 24, § 3 de la Constitution

« Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. »

1. EDITO 1

2. LA CRISE DU LOGEMENT À BRUXELLES 4

UN CONSTAT: LE DROIT AU LOGEMENT N'EST PAS GARANTI POUR TOUS ! 4

QUELLES CAUSES ? 6

LE MAL-LOGEMENT, UN FACTEUR DE PRÉCARITÉ QUI ALIMENTE LES DIFFICULTÉS
DANS D'AUTRES DOMAINES DE LA VIE 14

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE LOGEMENT 17

3. LES BRUXELLOIS INÉGAUX DEVANT LA SANTÉ 18

LE MYTHE DE LA GRATUITÉ DES SOINS DE SANTÉ 18

DES REVENUS ÉLEVÉS PERMETTENT DE VIVRE PLUS LONGTEMPS ET EN MEILLEURE SANTÉ 20

COMMENT EXPLIQUER CES ÉCARTS DE SANTÉ ENTRE GROUPES SOCIAUX ? 22

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE SANTÉ 25

4. UN ENSEIGNEMENT REPRODUCTEUR D'INÉGALITÉS PLUTÔT QU'ASCENSEUR SOCIAL 26

L'ENSEIGNEMENT: SERVICE PUBLIC DE PREMIÈRE LIGNE DANS LA LUTTE
CONTRE LES INÉGALITÉS 26

L'ENSEIGNEMENT BELGE NON SEULEMENT N'EST PAS GRATUIT ... 28

... MAIS EST ÉGALEMENT PEU PERFORMANT ... 30

... ET SURTOUT EXTRÊMEMENT INÉGALITAIRE ! 31

POURQUOI NOTRE ENSEIGNEMENT A-T-IL UN SI MÉDICOCRE PALMARÈS 32

LES DISCRIMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE 32

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT BRUXELLOIS 35

5. BRUXELLES, UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE ? 36

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC: QUELS CONSTATS ? 36

QUELLES CAUSES ? 38

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL 40

L'IMPACT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES 43

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ 44

6. CONCLUSION 46

1 | EDITO



Bruxelles est l'une des régions les plus prospères d'Europe, si l'on prend en compte la richesse qui y est produite par habitant (le produit intérieur brut par habitant). Pourtant près d'un tiers de ses citoyens vivent sous le seuil de pauvreté¹. Ce constat alarmant illustre les inégalités qui existent dans notre Région. Cette situation est liée à plusieurs facteurs.

Le premier facteur est celui de la précarisation de l'emploi. Notre baromètre de la qualité de l'emploi de décembre 2018 a démontré que le travail n'est pas toujours synonyme de stabilité financière et de bonnes conditions de vie. Pour rappel, si 4,7% des travailleurs belges se trouvaient en risque de pauvreté en 2016, cette part augmente chez les travailleurs occupés sous des contrats atypiques. Ainsi le taux de risque de pauvreté chez les travailleurs à temps partiel est de 6,4% et celui des travailleurs sous contrat temporaire atteint 14,1%.

Second facteur, si l'emploi ne protège que partiellement de la pauvreté, notre système de sécurité sociale, régulièrement attaqué et sous-financé, n'élimine pas non plus ce risque pour les travailleurs qui se trouvent sans emploi. En Belgique, la majorité des allocations sociales minimum se trouvent en effet sous le seuil de pauvreté².

Par ailleurs, l'évolution des revenus n'est qu'une face du problème. Si l'augmentation du coût de la vie lui est supérieure, le pouvoir d'achat des travailleurs diminuera tout de même. C'est en substance la situation que nous observons en Belgique: le Belge a perdu en moyenne 1,7% de pouvoir d'achat sur les années 2016 et 2017³ suite au saut d'index, au gel des salaires, à l'augmentation de la TVA sur l'électricité... En particulier, certaines dépenses de première nécessité comme le logement, l'énergie, la santé... deviennent de plus en plus lourdes, forçant les travailleurs à revenu moyen à se serrer la ceinture, et plongeant les plus bas revenus dans la précarité.

Il est donc tout aussi important d'avoir des services publics qui garantissent à tous la satisfaction de ces besoins de base.

A travers ce baromètre de la qualité du vivre en ville, nous souhaitons souligner le fait qu'à Bruxelles, des besoins aussi fondamentaux que l'accès à un logement décent, aux soins de santé ou à un enseignement de qualité ne sont pas toujours garantis pour une partie de la population. Cette situation est inacceptable à plusieurs titres.

Tout d'abord il s'agit d'un déni de droits fondamentaux reconnus par l'article 23 de notre constitution⁴.

Auteur
Contributeurs

Traduction
Mise en page
Responsable éditoriale

Thaddée D'HAEGELEER,
Samuel DROOLANS, Eric BUYSENS, Stéphane LALOUX, Samantha SMITH, Fabian MEULENYSER, Vroni LEMEIRE, Maria VERMIGLIO, Caroline MENNIG
Marie-Eve COSEMANS
Julie FLAM
Estelle CEULEMANS

REMERCIEMENTS

Pour avoir partagé leur expertise :

Sarah De Laet (IEB), Claire Scohier (IEB) et Pol Zimmer sur la problématique du logement.
Elise Dubetz (FMSB) sur la problématique de la santé.
Pierre Waubb et Pierre Marissal sur la problématique de l'enseignement.
Olivier Fourneau (IEB), Thyl Van Gyzezem (IEB) et Jean-Paul Gailly sur la problématique de la mobilité.

Pour avoir partagé leur données et témoignages :

Leila Maron et Jérôme Vrancken (Solidaris) pour le volet santé.
Véronique De Thier (Fapeo), Julien Danhier (FWB) et Laurence Noël (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles) pour le volet enseignement.

1. Équivalent à 60% du revenu médian, soit un revenu inférieur à 1.139 € net / mois pour un isolé ou 2.392 € net / mois pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans.

2. Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2018). Baromètre social 2018. Bruxelles : Commission Communautaire Commune.

3. <http://www.barometrefgtb.be/>, baromètre socio-économique 2019 de la FGTB, <https://www.etui.org/fr/Publications2/Livres/Benchmarking-Working-Europe-2019>.

4. Cf Campagne TAM TAM consacrée à l'Article 23 : <https://www.campagnetamtam.be/fr-article23>.

La précarisation des conditions de vie d'une partie de la population oblige trop souvent à choisir entre se loger convenablement, obtenir des soins adaptés, offrir un bon enseignement ou une alimentation saine à ses enfants... Et la précarité croissante est aussi synonyme de cercle vicieux: sans diplôme il est difficile d'obtenir un emploi de qualité; sans emploi de qualité il est difficile d'avoir des revenus suffisants pour se loger décentement; un logement insalubre peut avoir des conséquences néfastes sur la santé; il est difficile de travailler ou d'étudier lorsqu'on est en mauvaise santé, etc.

C'est donc bien de justice sociale dont il s'agit ici !

La dualisation sociale de Bruxelles restera une réalité tant qu'il existera un système de santé et un enseignement à deux vitesses, et tant que l'accès à un logement de qualité sera refusé aux ménages les plus modestes.

La FGTB Bruxelles revendique un droit à la ville qui garantisse à tous un accès égal à des services collectifs de qualité. La restauration de services publics forts est une condition complémentaire à l'accès à un emploi de qualité dans la construction d'une société plus juste.

En particulier, à l'échelle bruxelloise, les inégalités de notre système scolaire, le prix inabordable du logement et les problèmes d'accès à des soins de santé de qualité sont trois obstacles à cette société à laquelle nous aspirons.

Dans les trois premiers chapitres de cette analyse, nous illustrons ces problèmes spécifiques par des constats chiffrés, tentons d'expliquer cette situation et y proposons des réponses.

Le dernier chapitre est consacré aux problèmes d'environnement et en particulier à leurs effets sur la santé des Bruxellois. Le développement social de la ville doit également s'envisager dans sa soutenabilité environnementale. Le combat à mener à Bruxelles pour le climat est indissociable de celui pour la justice sociale et ne peut être mené au détriment des moins nantis. La résolution des problèmes de mobilité doit aussi être envisagée dans cette perspective de développement juste et durable.

Afin d'illustrer et donner corps à notre propos, cinq profils de ménages types serviront de point d'ancrage tout au long du baromètre⁵ :

5. Les montants repris dans ces exemples sont illustrés sur base des salaires renseignés dans les Commissions paritaires pertinentes. Les montants nets ont été calculés avec l'aide du calculateur salaire brut – net de la FGTB.

- Sans diplôme, Theo est actuellement au chômage depuis 2018. Il était employé administratif et a perdu son travail après une restructuration. Après plus d'un an de recherche active, il ne parvient pas à retrouver un travail et touche 1.052,48 € par mois comme isolé¹.
- Charles et Maggie sont un couple de pensionnés non mariés. Charles a travaillé une carrière complète, Maggie a quant à elle une carrière de 30 ans. A eux deux, ils touchent 2.089,71 € de pension².
- Imed et Sarah sont en couple. Ils ont choisi de ne pas se marier mais sont devenus parents en 2018 : Imed est comptable avec 3 ans d'expérience et touche 1.738,39 € net par mois. Sarah est réceptionniste dans la même entreprise depuis 2 ans et touche quant à elle 1.587,47 € net. Le total de leurs revenus s'élève à 3.263,8 € auquel s'ajoutent les allocations familiales de 95,8 € = 3.359,66 €³.
- Miranda est une femme seule travaillant à mi-temps dans les titres-services. Elle a un enfant à charge, ce qui l'empêche de travailler à temps plein. Son salaire s'élève à 928,24 € net, auquel s'ajoutent 144,57€ d'allocations familiales portant ses revenus mensuels à 1.072,81€⁴.
- Koen est un jeune serveur. Il travaille dans un bar du centre-ville depuis près de 4 ans. Il enchaîne les CDD à temps partiel depuis cette période. Impossible pour lui d'obtenir un horaire à temps complet ni même un CDI, il arrive cependant à travailler 30 heures par semaine et touche 1.471,62€ net par mois⁵.

Ces différents profils nous permettront, pour chaque chapitre, d'illustrer très concrètement les situations auxquelles sont confrontés les Bruxellois en 2019.

1. Montant Onem au 01/09/2018.

2. Pensions au taux isolé : 1.253,83 € + 836 € = 2.089,71 €.

3. Imed : Classe C, barème II de la CP200; Sarah : Classe B, barème II de la CP200 - 587,47€ nets.

4. Miranda : sur base du salaire horaire minimum dans les titres-services.

5. Koen : classe 4, 4 ans d'ancienneté dans la CP302.



2 | LA CRISE DU LOGEMENT À BRUXELLES

UN CONSTAT : LE DROIT AU LOGEMENT N'EST PAS GARANTI POUR TOUS !

Pour illustrer les inégalités face au logement qui traversent la région bruxelloise, partons de nos exemples fictifs :

Pour Imed et Sarah (couple d'employés avec 1 enfant), se loger dans un logement décent¹ requiert un espace minimal de 37 mètres carrés. Le prix de location moyen de ce type de logement est de 601 € par mois², ce qui correspond à 17,8 % de leurs revenus mensuels totaux.

Pour Théo par contre, l'accès à un logement décent nécessite une surface de 26 mètres carrés. Le prix de location moyen de ce type de logement est de 470 € par mois, ce qui correspond à 44,6% de son revenu mensuel. Un impact doublé par rapport à Imed et Sarah !

Mais que dire alors de la situation de Miranda et de sa fille ? Pour résider dans un logement décent, Miranda et sa fille ont besoin d'un minimum de 32 mètres carrés. Le prix de location moyen d'un tel logement est de 601€, ce qui correspond à 56% du revenu total de Miranda !

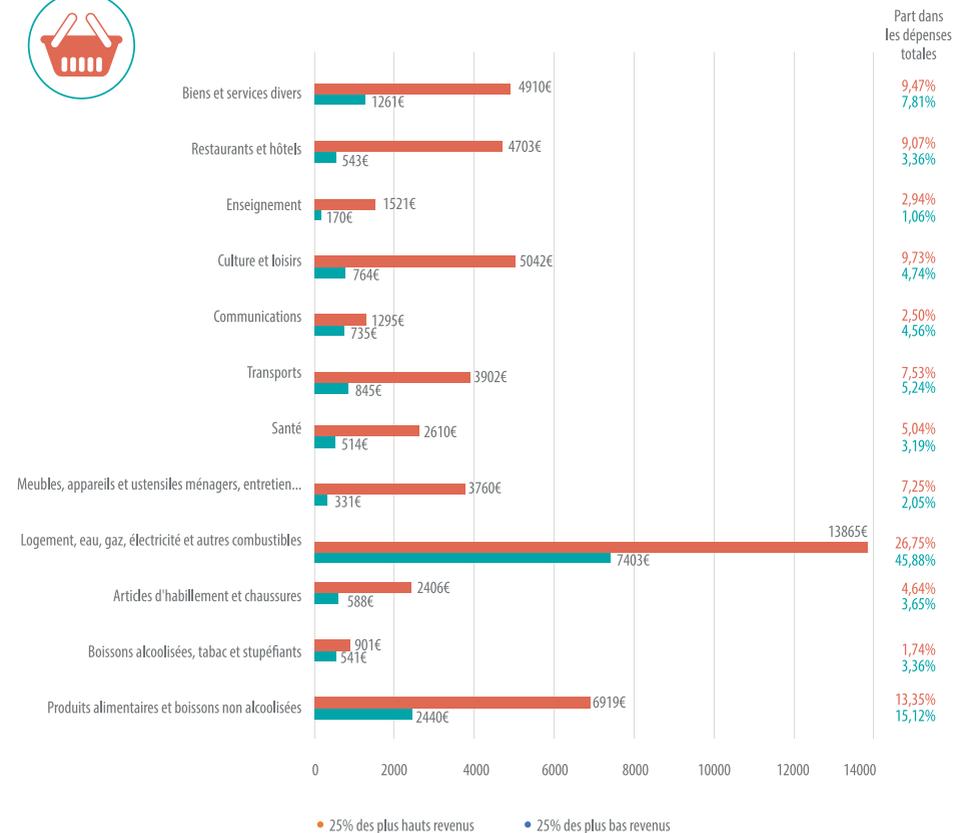
Il s'agit bien sûr de moyennes, mais comme nous pouvons le voir avec les différents profils choisis, le coût du logement devient une charge particulièrement élevée pour les personnes isolées avec un niveau de revenus faibles. Pour Miranda, qui devra déboursier 601 € par mois pour se loger décentement avec sa fille, il ne restera que 471,77€ disponibles pour vivre à deux pendant un mois. Comment vivre dans de bonnes conditions avec si peu de moyens disponibles ? Poser la question, c'est presque y répondre : beaucoup de ménages doivent faire le choix de rogner sur la qualité de leur logement, ou de se serrer la ceinture dans d'autres secteurs de dépenses.

1. Les normes de logement décent de référence sont celles des agences immobilières sociales (AIS). Leur définition se trouve dans le chapitre IV de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015, organisant les agences immobilières sociales.

2. Les prix moyens des loyers sont issus de l'enquête 2017 de l'Observatoire des Loyers.

En moyenne, le quart des ménages bruxellois les plus pauvres consacrent ainsi près de la moitié (45,88%) de leur budget au logement et à ses charges, alors que le quart des ménages les plus riches n'y consacre que 27% de ses dépenses totales (graphique 1).

GRAPHIQUE 1
DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES ET PART DES DÉPENSES TOTALES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSE ET LE QUARTILE DE REVENUS, RBC 2016



Source : IBSA via SPF Economie – Statistics Belgium (Enquête sur le budget des ménages)

1/2

LE QUART DES MÉNAGES BRUXELLOIS AUX PLUS BAS REVENUS DÉPENSE EN MOYENNE PRÈS DE LA MOITIÉ DE SON BUDGET AU LOGEMENT ET À SES CHARGES.

Cette part prépondérante du logement dans les dépenses totales des ménages les plus modestes est un vecteur de précarité pour ceux-ci puisqu'elle les prive de pouvoir d'achat dans d'autres domaines. Ainsi les 25% des ménages bruxellois les plus pauvres dépensent proportionnellement moins que les 25% les plus riches dans presque tous les autres types de dépenses (sauf l'alimentation, les communications, les boissons alcoolisées et le tabac). En valeur absolue, leurs dépenses moyennes sont également relativement très basses comparées à celles du quartile supérieur de revenus (graphique 1). Les différences sont particulièrement marquées dans des domaines comme les loisirs et la culture, ou les restaurants et hôtels. Ce sont logiquement les services dont

les familles seront contraintes de se priver en premier lieu.

Lorsqu'on poursuit l'analyse, les chiffres révèlent très vite une réalité bien plus préoccupante: en effet, les différences de dépenses sont également frappantes dans l'enseignement, la santé et les transports, des domaines pourtant considérés comme fondamentaux pour mener une vie digne.

Nous reviendrons sur ces thématiques dans les chapitres suivants.

Tentons pour l'instant d'expliquer cette situation critique en termes d'accessibilité au logement pour de nombreux Bruxellois.

QUELLES CAUSES ?

Rappelons tout d'abord que le logement a deux fonctions. D'une part, il est indispensable à une vie digne et décente pour chaque personne en ce qu'il apporte une stabilité, un point d'ancrage, qui sont nécessaires à la constitution d'une vie sociale et professionnelle. C'est d'ailleurs à ce titre que le droit à un logement décent est inscrit dans la Constitution belge. D'autre part, le logement est un bien économique, un investissement, qui s'achète, se vend et se loue sur un marché, au gré de l'offre et de la demande. Dans cette logique de marché, il se doit avant tout d'être ren-

table au-delà des considérations d'ordre social.

C'est de cette contradiction fondamentale que découle la crise du logement à Bruxelles : une mission d'intérêt public comme l'accès à un logement décent pour tous ne peut être réalisée par le marché privé à moins qu'il ne soit solidement encadré. Or à Bruxelles, les interventions régulatrices des pouvoirs publics sont trop faibles pour assurer le droit au logement.

Observons les mécanismes à l'œuvre d'un peu plus près.

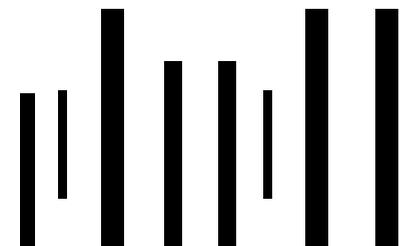
UNE DÉMOGRAPHIE DIFFICILE À SATISFAIRE

Le premier facteur de la crise du logement est démographique : depuis le milieu des années 1990, la population bruxelloise connaît une croissance soutenue. En 20 ans (1995 – 2015), elle a ainsi crû de 225.000 habitants ou de 75.500 ménages, soit une moyenne de 3.800 ménages par an¹. Contrainte par la rareté du foncier, la construction de logements n'a pas réussi à suivre cette évolution. Entre 2003 et 2017, ce sont à peine un peu plus de 6.000 logements qui ont été construits². Selon la loi de l'offre et de la demande, cette offre insuffisante de logements se traduit par une hausse générale des prix de l'immobilier.

DES MÉCANISMES DE MARCHÉ

A cela s'ajoutent d'autres mécanismes économiques qui ont fait grimper la demande spéculative sur le marché, accentuant le déséquilibre. Par exemple, la baisse des taux hypothécaires depuis le début des années 1990 a augmenté la capacité d'emprunt des ménages et des investisseurs, rendant l'accès au crédit pour l'achat de biens immobiliers plus aisé. Ensuite, la crise de 2008 a fait baisser la confiance des investisseurs dans les marchés financiers et a rendu l'immobilier résidentiel relativement plus attractif en tant que placement. Enfin, certaines pratiques spéculatives, comme la rétention de terrains constructibles par les promoteurs immobiliers, ont également contribué à l'augmentation de la rareté du bâti.

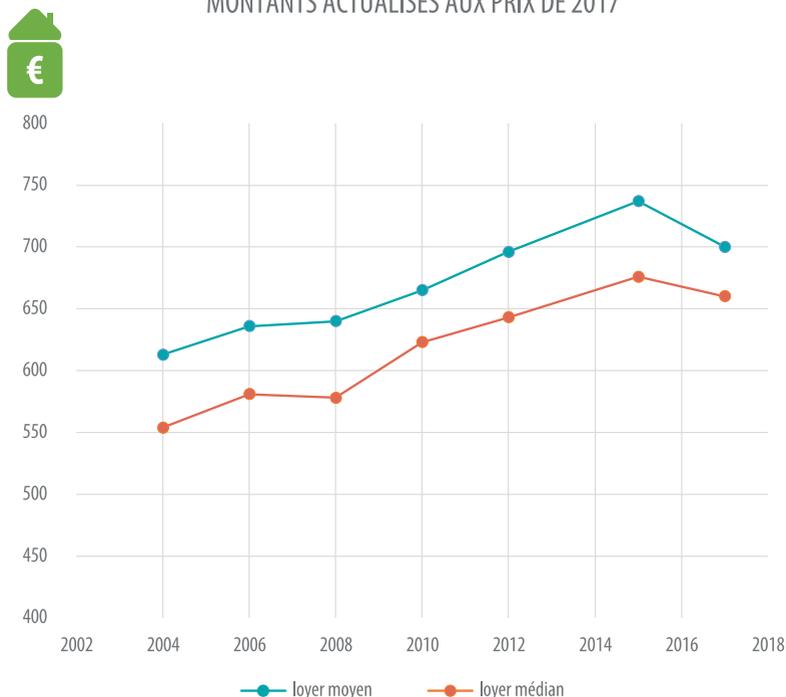
1. C. Dessouroux, R. Bensliman, N. Bernard, S. De Laet, F. Demonthy, P. Marissal, J. Surkyn (2016), « le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Notes de synthèse, Brussels Studies.
2. Bruxelles en mouvement n°299, (mars/avril 2019), inter-environnement Bruxelles.



Le graphique 2 illustre la hausse globale des loyers depuis 2004. Rien qu'entre 2004 et 2015, le loyer moyen a augmenté de 20% sans tenir compte de l'inflation. Depuis 2015, il est cependant vrai que la tendance s'est inversée,

et que l'on observe plutôt un tassement des prix. C'est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Bruxellois, mais les montants demandés restent toujours largement inabordable pour une grande partie des ménages.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTION DU LOYER MOYEN ET DU LOYER MÉDIAN À BRUXELLES
MONTANTS ACTUALISÉS AUX PRIX DE 2017



Source : M-L. De Keersmaecker, Sonecom (2017), Observatoire des loyers, enquête 2017

UNE OFFRE PRIVÉE INADAPTÉE À LA DEMANDE DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES

Cette hausse des prix s'est ressentie beaucoup plus intensément chez les ménages les plus modestes. Pour appréhender ce phénomène, il faut comprendre qu'il n'existe pas un marché immobilier, mais plusieurs. On distingue le marché privé, où les prix sont fixés selon l'offre et la demande, et le logement public dont les prix sont fixés par les autorités publiques (plus bas que ceux du marché). On distingue également

l'acquisitif (achat d'un bien immobilier) du locatif (location d'un bien). A Bruxelles, notons qu'une majorité (61%) des ménages sont locataires, ce qui est une particularité de notre région. Cette caractéristique est plus guidée par la contrainte que par un choix de la part des Bruxellois : selon l'enquête 2017 de l'observatoire des loyers, 60% des locataires n'ayant pas l'intention de devenir propriétaires constatent que leurs revenus sont trop faibles par rapport au prix des habitations.

Sur le marché locatif, comme sur le marché acquisitif, on distingue également plusieurs segments : certains logements visent une population à bas revenus et offriront un niveau de confort relativement faible à des prix bas, tandis que d'autres, de haut standing, viseront les plus aisés et offriront des conditions de confort élevées à un prix également élevé. Même s'il existe des mécanismes de vases communicants, l'évolution des prix se fait de manière différente sur chacun de ces segments. A Bruxelles, il existe une pénurie de logements modestes mais pas de logements de luxe. Le marché fixe donc un prix pour le logement modeste qui sera plus élevé que le logement de luxe proportionnellement à la différence du niveau de confort offert. De même les prix peuvent augmenter plus vite pour l'achat ou la location de logements modestes que pour d'autres types de logements de confort ou de taille supérieure.

Cela s'explique par la conjonction de deux tendances.

Tout d'abord, la demande de logements modestes augmente. En effet, Bruxelles est une petite Région qui enregistre de nombreuses entrées et sorties parmi sa population. A la recherche de calme, d'espace et d'immobilier meilleur marché, la classe moyenne installée à Bruxelles a tendance depuis des décennies à quitter la Région pour les zones péri-urbaines (même si de nombreux ménages modestes quittent également Bruxelles face au coût de la vie trop élevé³). Elle laisse la place à de nouveaux arrivants qui, malgré des revenus très variables⁴, sont surreprésentés dans les bas revenus.

En parallèle, l'offre s'oriente plutôt vers le segment du logement moyen ou haut de gamme, plus rentable pour les investisseurs.

En conséquence, il existe une pénurie de logements modestes qui alimente la hausse des prix sur ce segment. Une hausse des prix qui se fait ressentir dans le portefeuille des ménages les plus pauvres de manière encore plus brutale puisque déjà en difficulté financière. Ils n'ont dès lors d'autre alternative que d'accepter des loyers élevés pour des logements de mauvaise qualité.

Ainsi les prix moyens de logements de basse qualité sont parfois plus élevés que ceux de qualité supérieure ! Comme nous le montrent les chiffres de l'observatoire des loyers 2015 ci-dessous, le locataire d'un logement entre 28 et 54 m² avec des conditions de confort « mauvaises » paiera en moyenne 29€ de plus que le locataire d'un logement de même taille avec des conditions de confort « assez bonnes ». Cette aberration économique est la preuve que les ménages défavorisés se retrouvent dans des situations où ils n'ont d'autres choix que d'accepter des conditions abusives ! C'est la loi du marché ! Selon le baromètre 2014 du centre interfédéral pour l'égalité des chances⁵, les candidats locataires sont également fréquemment victimes de discriminations basées sur leur origine ethnique, leur statut social (allocataires sociaux) ou sur leur situation familiale (mères célibataires). Ces groupes discriminés auront d'autant plus de difficulté à se loger, et sont donc également susceptibles de se trouver dans l'obligation d'accepter de mauvaises conditions de logement à des prix élevés.

3 S. De Laet (2018) « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus », Brussels Studies.

4. on distingue classiquement une immigration de « riches » provenant des pays de l'UE, attirés par la fonction de Bruxelles comme capitale de l'Europe, et une immigration de « pauvres » provenant de pays hors UE.

5. Centre interfédéral pour l'égalité des chances (2014), baromètre de la diversité logement.



GRAPHIQUE 3

LOYER MENSUEL MOYEN SELON LA TAILLE ET LE NIVEAU DE CONFORT DU LOGEMENT, BRUXELLES, 2015



Source : M-L. De Keersmaecker, Sonecom (2015), Observatoire des loyers, enquête 2015

UNE INTERVENTION PUBLIQUE QUI NE RÉPOND PAS À LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL

Par ailleurs, il faut constater que les pouvoirs publics n'ont pas su suffisamment encadrer et réguler le marché privé, ni résorber la pénurie de logements modestes. Il semblerait qu'ils aient plutôt porté une attention particulière aux politiques destinées à fixer les ménages à revenu moyen à Bruxelles. Il est certes compréhensible que la Région et les communes, sous-financées, souhaitent attirer et maintenir les ménages contributeurs à l'impôt sur leur

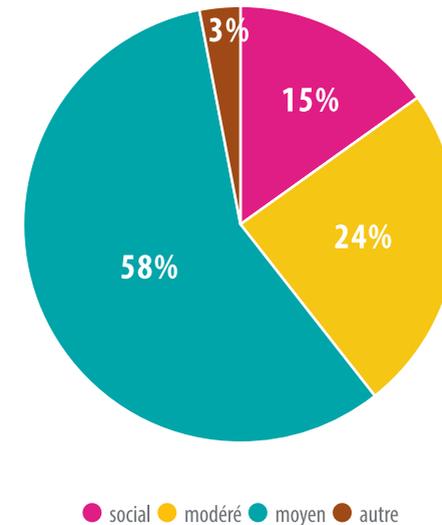
territoire. Il est cependant frappant de remarquer à quel point les classes populaires n'ont pas été au centre de l'attention des politiques de logement ces dernières années.

Ainsi, dans le total des logements supplémentaires créés entre 2003 et 2012, 13,5% en moyenne ont été créés par ou à l'aide des pouvoirs publics. Si cette part est loin d'être négligeable, on voit en revanche que parmi ces logements ayant bénéficié d'une intervention publique⁶, seuls 15% peut être considéré comme du logement social.

6. C. Dessouroux, R. Bensliman, N. Bernard, S. De Laet, F. Demonthy, P. Marissal, J. Surkyn (2016), « le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Notes de synthèse, Brussels Studies.

GRAPHIQUE 4

LOGEMENTS CRÉÉS ENTRE 2003 ET 2012 À BRUXELLES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE INTERVENTION PUBLIQUE SELON LEUR TYPE



Source : C. Dessouroux, R. Bensliman, N. Bernard, S. De Laet, F. Demonthy, P. Marissal, J. Surkyn (2016), « le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Notes de synthèse, Brussels Studies.

LE LOCATAIRE D'UN PETIT LOGEMENT AVEC DES CONDITIONS DE CONFORT "MAUVAISES" PAIE EN MOYENNE PLUS CHER QUE LE LOCATAIRE D'UN LOGEMENT DE MÊME TAILLE AVEC DES CONDITIONS DE CONFORT "ASSEZ BONNES".

Pourtant, la demande en logement social est criante en région bruxelloise ! En 2017, 43.170 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)⁷. C'est à peu près le nombre de logements gérés par l'ensemble des SISP (Sociétés Immobilières de Service Public, qui gèrent le parc de logements

sociaux de la SLRB). La demande en logement social est donc deux fois plus importante que l'offre ! Notons également que 9% du parc est inoccupé pour cause de vacance locative ou de rénovation⁸. Aujourd'hui, les délais d'attente pour l'accès à un logement social public peuvent atteindre jusqu'à 10 ans !

7. Rapport annuel SLRB, 2017.

8. Parlement bruxellois (2017), « compte rendu intégral des interpellations et des questions, Commission du logement, réunion du 8 juin 2017 ».

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU REGARD DU BUDGET RÉGIONAL

Entre 2002 et 2017, près de 2 milliards d'euros ont été engagés par la Région dans des programmes d'investissement de la SLRB et des SISP visant la rénovation ou la production de logements sociaux¹ !

- quatre programmes quadriennaux (2002 – 2017) : 1 milliard ;
- plan régional du logement (2004) : 400 millions ;
- alliance habitat (2014 – 2016) : 600 millions.

Le logement social représente environ 75% du budget total régional dédié au logement, qui est lui-même le deuxième poste de dépense le plus important de la Région, après la mobilité. Ces moyens seraient-ils insuffisants pour résorber la pénurie de logements sociaux à Bruxelles? On ne peut répondre à cette question, car seule une portion de ces montants a été effectivement dépensé par la SLRB. Depuis la création de la Région en 1989, les dépenses de la SLRB sont systématiquement inférieures aux moyens dégagés, venant ainsi grossir l'encours des engagements (différence entre les montants engagés et les montants effectivement payés par l'opérateur de logement). Au 31 décembre 2016, cet encours s'élevait à 1,518 milliard pour la SLRB ! D'après les dires de Céline Frémault, ancienne ministre bruxelloise du logement, cette situation serait la conséquence des difficultés pour les SISP à gérer efficacement les programmes, du manque de moyens humains dans leurs équipes techniques et des complexités administratives en termes de chantiers.

Le manque de foncier engendrant une concurrence entre les différentes fonctions (logement, économie, équipements collectifs...), cette concurrence crée certainement d'autres difficultés à l'implantation de nouveaux logements sociaux, sans compter l'aversion de certaines communes et certains habitants à accueillir ce type de logements près de chez eux.

1. Parlement bruxellois (2017), « compte rendu intégral des interpellations et des questions, Commission du logement, réunion du 8 juin 2017 ».

En conséquence, les ménages bruxellois disposant de revenus modestes et moyens n'ont qu'un accès limité au logement social et se trouvent captifs d'un marché privé dont l'offre leur est inadaptée. Si les 40% des ménages aux revenus les plus faibles ne devaient consacrer qu'un quart de leurs revenus au loyer, 1% seulement du parc immobilier leur serait accessible⁹, autant dire rien du tout.

Comment s'en sortent alors ces ménages ? Certains quittent simplement Bruxelles pour s'installer dans des quartiers moins chers de la périphérie ou dans des zones d'habitation plus éloignées principalement en Wallonie (vallée

de la Dendre, sillon wallon). Ainsi, entre 2005 et 2013, 32% des ménages ayant déménagé hors de Bruxelles appartenaient aux « classes populaires »¹⁰. D'autres mettent en place des mécanismes d'adaptation comme, chez les jeunes, un départ plus tardif du foyer familial ou l'habitation en colocation ou en habitats groupés¹¹. Le manque d'alternatives contraindra cependant la grande majorité à dépenser une partie importante de son revenu au logement, se privant dans d'autres secteurs... L'ultime recours consistera à se loger dans des conditions indécentes, dans un logement de mauvaise qualité ou trop petit.

9. C. Dessouroux, R. Bensliman, N. Bernard, S. De Laet, F. Demonthy, P. Marissal, J. Surkyn (2016), « le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Notes de synthèse, Brussels Studies.

10. S. De Laet (2018) « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus », Brussels Studies.

11. idem.

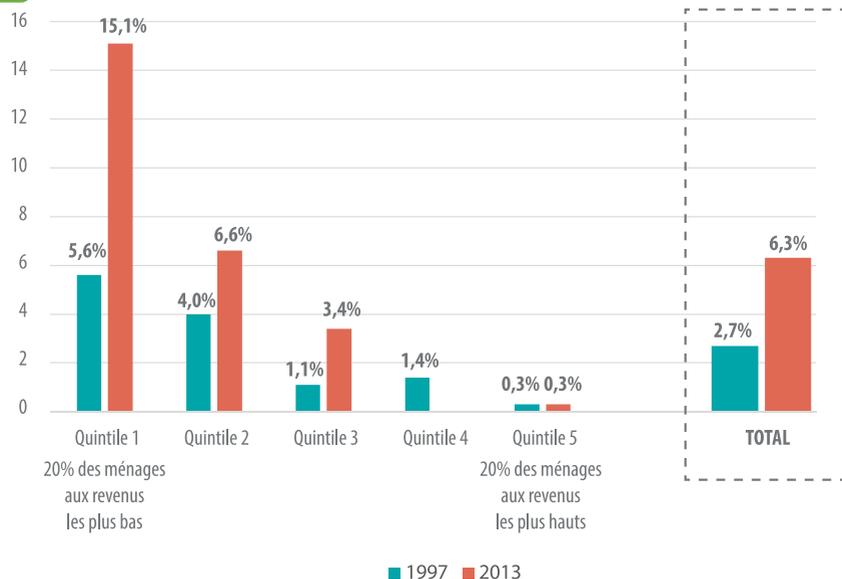


LE MAL-LOGEMENT, UN FACTEUR DE PRÉCARITÉ QUI ALIMENTE LES DIFFICULTÉS DANS D'AUTRES DOMAINES DE LA VIE

On constate à Bruxelles un taux de surpeuplement des logements assez important. L'enquête de santé estime le taux de sur-occupation à 6,3% en 2013. Une part en forte progression depuis 1997, et qui touche en particulier les ménages du quintile de revenus les plus faibles (progression de 5,6% à 15,1%).

GRAPHIQUE 5

PART DES BRUXELLOIS VIVANT DANS UN LOGEMENT SUR-OCCUPÉ SELON LE QUINTILE DE REVENUS, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Source : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Taffureau J. & Van der Heyden J. Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008 - 2013: Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WV-ISP. <https://hisia.wiv-isp.be/>

1. Les niveaux de revenus utilisés pour déterminer les quintiles dans l'enquête de santé sont calculés sur base du revenu total disponible du ménage (« total available income of the household »), auquel on applique ensuite une échelle équivalente. Cela permet de comparer les revenus de différents ménages en prenant en compte leur taille et composition. Chaque membre du ménage reçoit un poids spécifique: 1.0 pour le premier adulte, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire, 0,3 pour chaque enfant (<18 ans). Le revenu total disponible du ménage est ensuite divisé par l'addition des poids pour obtenir le revenu équivalent. Les 5 niveaux correspondent aux montants suivants :

- Quintile 1 : < 750 euro
- Quintile 2 : 750 - 1000 euro
- Quintile 3 : 1000 - 1500 euro
- Quintile 4 : 1500 - 2500 euro
- Quintile 5 : > 2500 euro

Selon l'observatoire des loyers, en prenant comme référence les normes régionales d'adéquation des logements¹, 26% des logements bruxellois sont surpeuplés ou très surpeuplés en 2017². Ce surpeuplement concerne principalement les logements de mauvaise qualité et de qualité moyenne, et touche très majoritairement les ménages vivant d'une ou plusieurs allocations, ainsi que les personnes seules avec enfant (environ 58%) et les couples avec enfants (environ 43%).

L'impact de ce surpeuplement est donc préoccupant pour les enfants. Par exemple, il a été montré qu'à même niveau de diplôme des parents, le niveau d'échec scolaire des enfants varie fortement avec le degré de sur-oc-

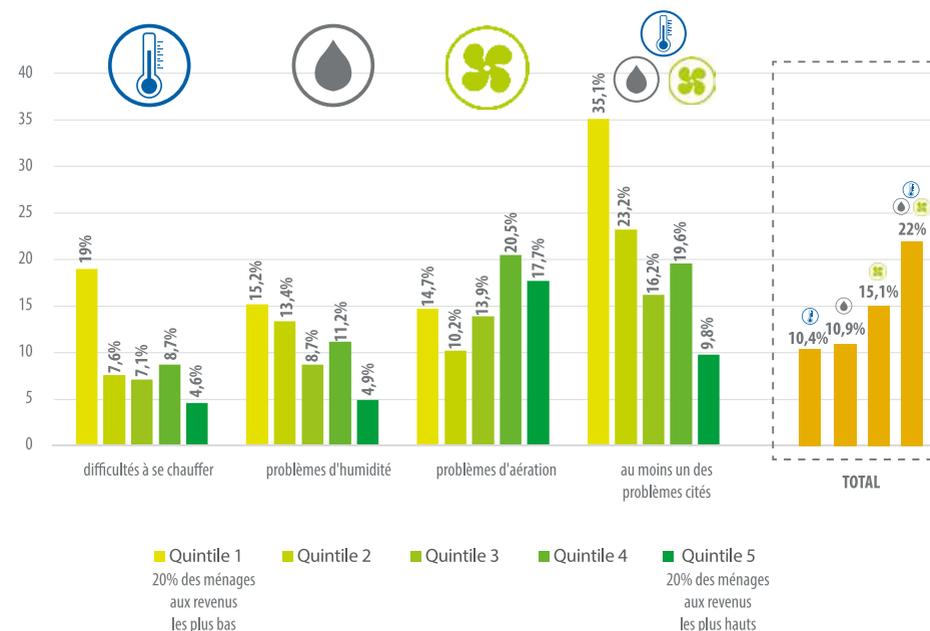
cupation des logements. Ceci indique un lien possible entre surpeuplement et résultats scolaires. Il n'est en effet pas illusoire de penser qu'un espace réduit rende difficile l'étude et la concentration. Le logement s'ajoute à d'autres difficultés auxquelles les élèves issus des milieux défavorisés font face dans leur parcours scolaire. Cette dimension sera analysée dans le chapitre 3.

Les ménages les plus pauvres n'ont plus d'autres choix que de vivre dans des logements non seulement trop petits mais également de qualité médiocre, combinant des problèmes comme l'humidité et le chauffage, ce qui impacte leur santé comme nous le verrons dans le chapitre 2.

1. Arrêté ministériel du 23 janvier 2014 déterminant les normes d'adéquation des logements pour l'application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2013 instituant une allocation de logement.
2. M-L. De Keersmaecker, Sonecom (2015), Observatoire des loyers, enquête 2017.

GRAPHIQUE 6

PART DES BRUXELLOIS RENCONTRANT DES PROBLÈMES LIÉS À LA QUALITÉ DE LEUR LOGEMENT SELON LE TYPE DE PROBLÈME ET PAR QUINTILE DE REVENUS, 2013



Source : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Taffureau J. & Van der Heyden J. Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008 - 2013: Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WV-ISP. <https://hisia.wiv-isp.be/>

A cette situation viennent encore se greffer des problèmes liés au cadre de vie, notamment la mauvaise qualité de l'air et la pollution sonore... Ces éléments seront développés dans le chapitre 4.

On voit donc que les questions de logement sont liées à d'autres droits fondamentaux tels que la santé, l'enseignement et l'environnement. Les publics fragilisés subissent souvent des inégalités dans plusieurs de ces dimensions, qui tendent à se renforcer l'une l'autre.

Ce nonaccès au logement de qualité côtoie une forme encore plus grande de précarité: dans le cadre du dénombrement du 6 mars 2017, 4.094 personnes sans « chez soi » ont été dénombrées dont 48% sans-abri, 21% sans logement (maisons d'accueil) et 31% en logement inadéquat (squats...). Il s'agit d'une sous-estimation sachant la difficulté de saisir la problématique dans son ensemble.

Le nombre de sans « chez soi » recensés augmente de manière très inquiétante : il a ainsi presque doublé entre 2008 et 2016 ! Rien qu'entre 2014 et 2016, il a augmenté de 30%¹.

1. La Strada (2017), Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale : dénombrement du 7 novembre 2016 et du 6 mars 2017. Bruxelles.

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE LOGEMENT

La crise du logement à Bruxelles touche les classes moyennes, qui s'exilent hors de notre Région depuis des années. Elle touche d'autant plus les classes populaires, captives d'un marché qui ne sait leur offrir un accès à un logement décent et abordable.

Pour la FGTB Bruxelles, le droit au logement est fondamental et doit être remis au centre des préoccupations politiques. Il faut mettre en place des mesures fortes pour réguler le marché, notamment via :

1. **L'accroissement de la production de logements sociaux et moyens** conventionnés ainsi que la rénovation (notamment énergétique) des logements existants via entre autres :
 - La détermination, par commune, de quotas contraignants de logements sociaux (avec une attention spécifique aux familles monoparentales et aux familles nombreuses) ;
 - La « socialisation » des conditions d'accès aux logements publics appartenant
2. **La mise en œuvre des mécanismes de régulation des loyers** :
 - L'encadrement des loyers via une grille des loyers contraignante ;
 - La taxation des loyers réels ;
 - L'instauration de **Commissions paritaires locatives**, permettant de lutter contre les loyers abusifs.
3. **La création d'un véritable Fonds de garantie locative régional**, mutualisé et accessible à tous les locataires (et non un fonds concentrant exclusivement les publics à risque)³

1. Les charges d'urbanisme existent depuis 2003 à Bruxelles. Elles obligent les investisseurs privés à contribuer aux besoins de la collectivité impactée par leurs projets immobiliers.

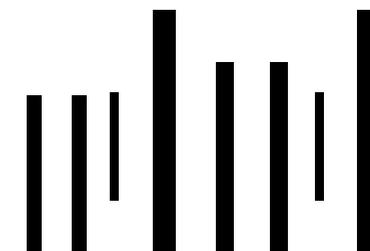
2. Un logement conventionné fait l'objet d'un accord entre le bailleur et l'Etat. En échange d'aides à la construction ou à la rénovation, le bailleur s'engage à respecter des conditions d'occupation de son logement, de durée du bail, d'évolution des loyers.

3. Il s'agit ici d'instaurer une logique assurantielle, comme en matière de sécurité sociale, afin de faire supporter par la majorité une politique ciblée sur les ménages ayant des difficultés à accéder au logement (obligatoire, cotisation en fonction des revenus et non du risque, gestion paritaire...).



4.000

4.000 PERSONNES SANS "CHEZ-SOI" SONT RE-
CENSÉES À BRUXELLES. LE NOMBRE DE SANS
"CHEZ SOI" RECENSÉS A PRESQUE DOUBLÉ ENTRE
2008 ET 2016



3 | LES BRUXELLOIS INÉGAUX DEVANT LA SANTÉ

LE MYTHE DE LA GRATUITÉ DES SOINS DE SANTÉ

La Belgique est souvent présentée comme un pays dans lequel les soins de santé sont de très bonne qualité et quasi gratuits, grâce notamment à une sécurité sociale forte et un large réseau d'hôpitaux publics et de médecins conventionnés dont les prestations sont remboursées par la sécurité sociale. Il est vrai qu'avec son système d'assurance obligatoire, la Belgique est l'un des pays européens les plus performants en termes de couverture de

soins. Cependant, selon un récent rapport de la Commission européenne¹, nous sommes également un des pays de l'Union européenne où l'inégalité d'accès aux soins entre les hauts et bas revenus est la plus marquée ! Comme nous allons le voir, Bruxelles n'est pas épargnée par ce triste record... Bien au contraire, ces inégalités sont plus fortes encore dans notre région qu'en Flandre et en Wallonie !

1. V. Buffel & I. Nicaise (2018), « ESPN Thematic Report on Inequalities in access to healthcare Belgium 2018 », European Commission, DG for Employment, Social Affairs and Inclusion.



Regardons comment s'en sortent certains de nos ménages types face aux aléas de la vie :

Koen trébuche et se blesse à la main. Après une visite aux urgences, le verdict tombe : il doit se faire opérer de la main, et se retrouve en incapacité pour une durée de 4 mois durant lesquels il devra faire de la rééducation, avec des visites journalières chez un kinésithérapeute (1.064€ de ticket modérateur + 400€ de suppléments) et une consultation mensuelle chez le spécialiste (48€ de ticket modérateur + 50 € de suppléments). La facture totale de ce banal accident s'élèvera à 1.562€¹, soit en moyenne 390,5 €/mois, à laquelle s'ajoute une perte de revenu due à son incapacité de travail. En effet durant ces 4 mois, Koen touchera une indemnité d'incapacité de sa mutuelle qui correspond à 60% de son salaire, ce qui équivaut après calculs² à 1.158,67€ net/mois. Après avoir payé son loyer (470€/mois pour un logement décent de 26m²) et ses soins, il lui restera donc 298,17€ ! Une somme dérisoire pour subvenir au reste de ses besoins (alimentation, transports, habillements, loisirs...).

Pour Charles et Maggie, notre couple de pensionnés, les dépenses en soins de santé sont plus constantes et, bien que moins importantes, restent conséquentes. Maggie a une santé fragile et doit prendre 5 médicaments chroniques dont un pour son ulcère gastrique (100 jours par an). Elle doit également prendre des antibiotiques 2 fois par an et utilise 2 sprays nasaux pour sa rhinite allergique. Sa facture totale pour ses médicaments s'élève à 282€ par an, soit 23,5€/ mois en moyenne³.

Charles quant à lui, ne voit plus correctement. Il doit se faire opérer de la cataracte à la clinique Saint-Jean d'Ixelles. Sa facture totale s'élèvera à 332€⁴ auxquels il faudra ajouter au minimum 320€ pour l'achat d'une paire de lunettes⁵.

Au total, sur le mois, Charles et Maggie dépenseront 675,5€ dans leur budget santé. Après paiement de leur loyer (521€ pour un logement décent, c'est-à-dire un appartement une chambre de 29 m² !), il leur restera 893,21€ pour finir le mois, soit 446,60 € chacun. Difficile de les imaginer vivre dans le grand luxe...

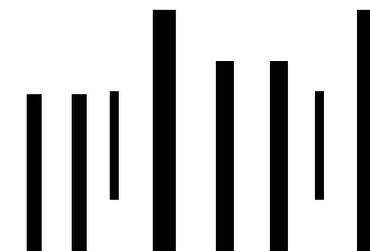
1. Source : mémorandum Solidaris 2019.

2. En comptant que le samedi est compté comme un jour de travail dans les indemnités et qu'il devra verser un précompte de 11,11% sur le montant brut de son indemnité.

3. Source : Solidaris, 2019.

4. Source : <http://www.solidaris.be/Namur/remboursements-et-avantages/se-soigner-moins-cher/cout-moyen-d-une-hospitalisation/Pages/index.aspx>.

5. Source : benchmark lunetterie 2019, Solidaris.



DES REVENUS ÉLEVÉS PERMETTENT DE VIVRE PLUS LONGTEMPS ET EN MEILLEURE SANTÉ

Notre système de santé est basé sur un principe d'égalité d'accès. Cependant, l'analyse des dépenses moyennes des ménages bruxellois (graphique 1) nous indique que ce principe n'est pas respecté dans les faits. Comment croire que les ménages les plus défavorisés aient accès aux mêmes soins que les plus favorisés, alors que ces derniers dépensent en moyenne 2.610 euros contre 514 euros, soit plus de cinq fois plus, dans le secteur de la santé ? Ces chiffres prouvent à eux seuls l'existence d'un système de soins à deux vitesses, dans lequel les plus fortunés paient pour avoir recours à des assurances privées, des médecins non conventionnés, etc. tandis que les moins fortunés n'ont accès qu'à des soins de base, voire sont obligés de reporter des soins.

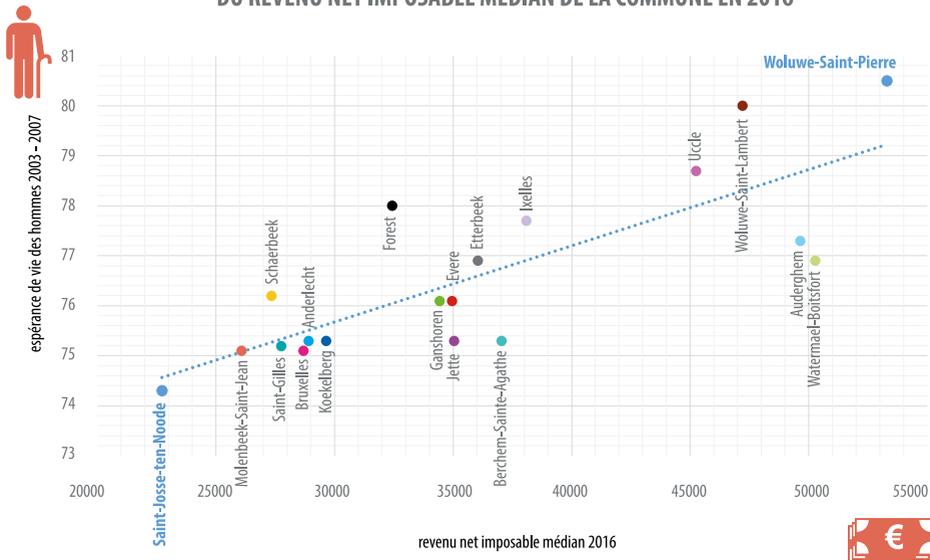
D'autres données démontrent ces inégalités d'accès aux soins.

Au premier plan, l'espérance de vie : Il semblerait comme le montre le graphique ci-dessous que les Bruxellois issus de milieux défavorisés vivent globalement moins longtemps que ceux issus de milieux favorisés. L'espérance de vie est en effet très positivement corrélée au revenu médian dans les communes bruxelloises.

Dans la commune la plus riche de Bruxelles (Woluwe-Saint-Pierre) les hommes nés entre 2003 et 2007 peuvent ainsi s'attendre à vivre en moyenne 6 ans de plus que dans la commune la plus pauvre (Saint-Josse-ten-Noode) ! Pour la FGTB Bruxelles, ces inégalités en termes de durée de vie sont tout simplement inacceptables !

GRAPHIQUE 7

ESPÉRANCE DE VIE DES HOMMES NÉS ENTRE 2003 ET 2007 PAR COMMUNE EN FONCTION DU REVENU NET IMPOSABLE MÉDIAN DE LA COMMUNE EN 2016

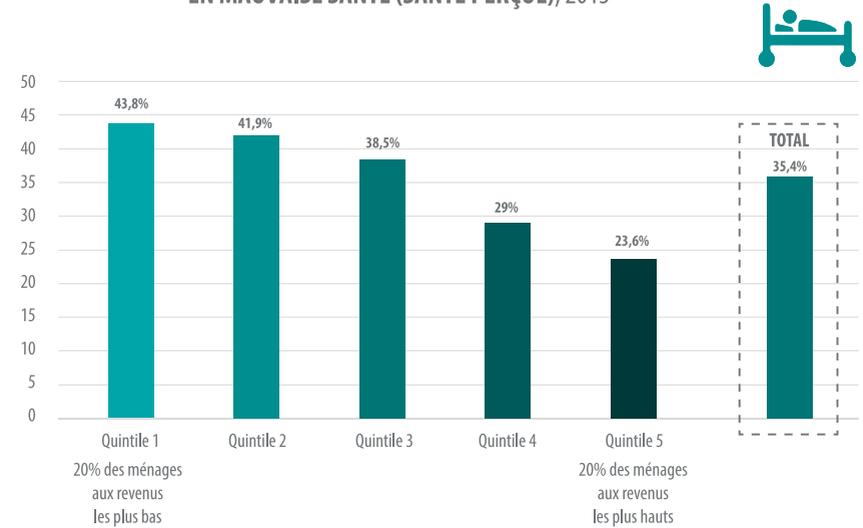


Source : IBSA via Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) (Registre national pour l'espérance de vie et Statistique fiscale des revenus pour le revenu net imposable médian).

D'autres chiffres montrent une corrélation entre les revenus et l'état de santé, comme le dévoile le graphique ci-dessous (état de santé perçu). A Bruxelles, en 2013, près de la moitié

(44%) des 20% des Bruxellois les moins fortunés de 45 ans ou plus se considéraient en mauvaise santé. C'est presque deux fois plus que chez les 20% des bruxellois les plus riches (23,6%).

GRAPHIQUE 8
PART DES BRUXELLOIS DE PLUS DE 45 ANS SE CONSIDÉRANT EN MAUVAISE SANTÉ (SANTÉ PERÇUE), 2013



Source : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Taffreau J. & Van der Heyden J. Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008 - 2013: Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WIV-ISP. <https://hisia.wiv-isp.be/>

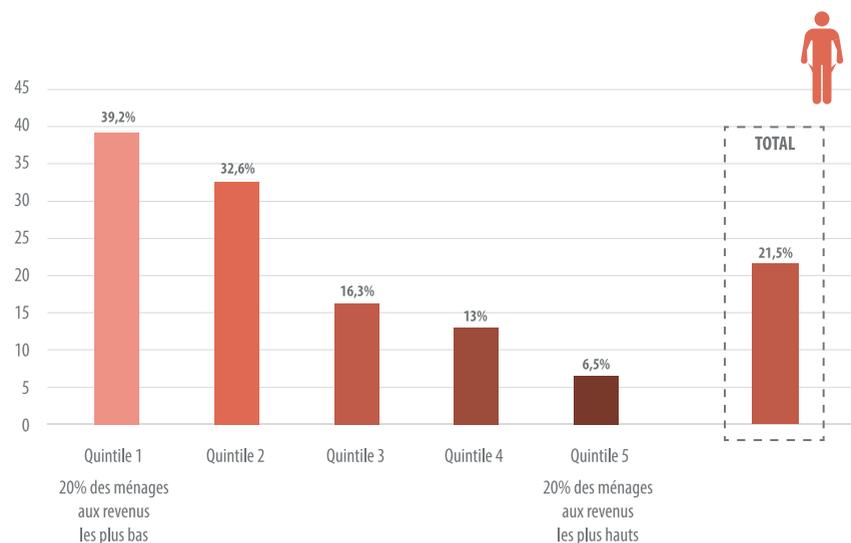


COMMENT EXPLIQUER CES ÉCARTS DE SANTÉ ENTRE GROUPES SOCIAUX ?

La première explication est bien sûr financière. Comme nous avons pu le montrer par nos exemples et par l'analyse des dépenses moyennes, l'accès aux soins de santé n'est pas gratuit. Le non-accès aux soins de santé pour des raisons financières est une réalité bien

présente chez les Bruxellois : en 2013, 39% du cinquième des ménages bruxellois les moins riches a dû reporter ou abandonner des soins par manque de moyens ! Pour le cinquième des ménages les plus riches, cela n'était le cas que pour 6,5% des ménages.

GRAPHIQUE 9
PART DE MÉNAGES BRUXELLOIS AYANT ÉTÉ OBLIGÉS DE REPORTER OU ABANDONNER DES SOINS MÉDICAUX POUR DES RAISONS FINANCIÈRES, SELON LE QUINTILE DE REVENUS, 2013



Source : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Tafforeau J. & Van der Heyden J. Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008 - 2013. Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WW-ISP. <https://hisia.wiv-isp.be/>

Le manque de données disponibles pour Bruxelles ne permet pas une analyse régionale plus récente, mais tout porte à croire que ces résultats ont empiré depuis 2013.

En effet, une récente enquête de Solidaris s'est intéressée au report des soins de santé pour

raisons financières¹ en Belgique francophone. D'après cette enquête, 4 personnes sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles sont concernées par ce problème en 2018. Environ un quart des répondants a renoncé à des soins dentaires et la même proportion à consulter un spécialiste. L'accessibilité à un généraliste reste meilleure,

avec un report qui concerne 15,5% des répondants. Ce chiffre reste cependant inquiétant, surtout au regard de son évolution ces dernières années (de 9,5% à 15,5% en deux ans !).

Autre tendance palpable en Fédération Wallonie-Bruxelles : les inégalités d'accès aux soins se creusent ! Pour les personnes faisant partie des 25% de la population appartenant aux groupes sociaux les plus élevés², le report d'au moins un soin a diminué de 29,7% à 24,4% entre 2015 et 2018. Sur cette même période, il a par contre augmenté de manière spectaculaire pour la population appartenant aux groupes sociaux intermédiaires, passant de 33,2% à 41,5%. Chez les 25% de la population se trouvant dans les groupes sociaux les moins élevés en 2018, 34,6% a renoncé à consulter un dentiste, 34,8% un spécialiste, 22% un généraliste et 29,5% à acheter des médicaments. Ce sont également les isolés et les parents seuls avec enfants qui sont les plus touchés.

Autre constat particulièrement frappant : de tous les groupes professionnels, les personnes en incapacité de travail sont les plus impactées par le non-accès aux soins. En 2018, 61,1% d'entre eux seraient concernés.

L'évolution inquiétante du report de soins ces dernières années est à mettre en lien direct avec les réformes entreprises dans le secteur de la santé sous cette dernière législature. Les mesures d'austérité prises par le gouvernement ont particulièrement impacté notre système de soins. En réduisant la norme de croissance du budget des soins de santé (progressivement, de 4,5% annuels en 2012 à 0,5% en 2018), c'est 2,1 milliards d'économies qui ont été réalisées entre 2014 et 2018, dont 130 millions directement à charge des patients³. En

devenant une variable d'ajustement, le budget de la santé est fixé largement en dessous des besoins réels. Les mesures prises en ce sens ont augmenté le coût pour les patients (médicaments, consultation chez un spécialiste...) et diminué les indemnités de maladie, déforçant notre système de solidarité et rendant plus difficile l'accès aux soins pour les personnes à revenu moyen et les plus démunies, cela malgré les mécanismes existants s'adressant aux groupes les plus vulnérables (BIM, tiers-payant, système de facturation maximum). Les plus hauts revenus et les travailleurs qui bénéficient d'une couverture médicale via l'intervention de leur employeur ont par contre de plus en plus recours à des assurances privées et n'ont pas de problèmes à payer les tickets modérateurs et autres montants supplémentaires demandés.

Il faut garder à l'esprit que la santé est un problème multifactoriel. D'autres paramètres que l'accessibilité financière influencent et renforcent les inégalités sociales de la santé : l'environnement dans lequel vivent les personnes précarisées peut exposer celles-ci à des risques sanitaires. Les mauvaises conditions de logement constatées dans le chapitre précédent sont donc très certainement à mettre en cause. Les problèmes liés à l'environnement de vie au sens plus large (pollution et bruit en fonction du quartier) ont aussi des effets négatifs sur la santé et sur le niveau de stress. Cette dimension sera explorée dans le chapitre 5.

Finalement, les conditions de travail ont des implications importantes en termes de santé.

Ces observations viennent de nouveau mettre en évidence les interdépendances existantes entre les différentes dimensions des inégalités subies dans la ville.

2. Ces groupes sont estimés sur base de la structure du ménage, la profession et le niveau d'étude.

3. Solidaris (2019) : « Pour une protection sociale et des soins de santé renforcés. Mémoire en vue des élections européennes, fédérales et régionales de mai 2019 ».

1. Solidaris (2019), « Enquête Solidaris : le report des soins de santé ».

ENTRE 2015 ET 2018, LE REPORT D'AU MOINS UN SOIN POUR RAISONS FINANCIÈRES A AUGMENTÉ SIGNIFICATIVEMENT CHEZ LES CLASSES MOYENNES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, ALORS QU'IL DIMINUAIT CHEZ LES CLASSES SUPÉRIEURES (25% DES PERSONNES À INDICE SOCIO-ÉCONOMIQUE LE PLUS ÉLEVÉ).

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE SANTÉ

Pour la FGTB Bruxelles, il faut rendre les soins de santé accessibles pour tous ! Si les Bruxellois sont tributaires en grande partie des mesures prises au niveau fédéral, les compétences régionales héritées de la sixième Réforme de l'état ont donné de nouveaux leviers d'action au niveau régional. Dans ce cadre, la FGTB Bruxelles revendique :

1. la mise en place d'un dispositif d'accueil et de prise en charge des personnes en grande précarité, assurant leur ré-affiliation à la sécurité sociale ;
2. le développement des services d'aide et de soins ambulatoires dans le but de maintenir autant que possible les patients à domicile et éviter leur institutionnalisation ;
3. la sauvegarde et le refinancement des hôpitaux publics, qui font rempart à la marchandisation de la santé et sont les seuls garants de l'universalité du droit à la santé ;
4. la mise en œuvre d'une gestion globale et intégrée de la politique de santé publique, intégrant l'ensemble des déterminants économiques et sociaux de la santé (aide sociale, emploi, expansion économique, conciliation vie familiale et vie professionnelle, logement, environnement, éducation, cohésion sociale...);
5. la promotion de la santé reproductive, l'accompagnement de la grossesse et la prévention de la violence. La politique de santé régionale doit accorder une attention particulière à la santé reproductive et à l'accompagnement de la grossesse et des nouveau-nés, surtout pour les mamans seules.



4 | UN ENSEIGNEMENT REPRODUCTEUR D'INÉGALITÉS PLUTÔT QU'ASCENSEUR SOCIAL

L'ENSEIGNEMENT : SERVICE PUBLIC DE PREMIÈRE LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Le niveau de scolarisation est déterminant dans l'accès à un emploi de qualité. Comme le montrent les chiffres ci-dessous (graphique 10), le taux d'emploi des Bruxellois est fortement corrélé à leur niveau de diplôme : ainsi 82% des Bruxellois détenteurs d'un diplôme du supérieur de type long sont à l'emploi en 2017, pour seulement 35% des personnes ayant achevé au maximum des études secondaires inférieures.

A son tour, l'accès à un emploi, s'il est de qualité, garantit l'accès à des revenus et à une vie digne : seulement 2,5% des travailleurs belges avec un niveau d'éducation élevé sont en risque de pauvreté, contre 9,5% pour les travailleurs belges avec un niveau d'éducation faible¹. L'accès à un enseignement de qualité est sans aucun doute déterminant pour accéder à de bonnes conditions de vie.



Dans notre pays, cette mission est largement prise en main par les pouvoirs publics qui doivent, selon la Constitution, assurer un enseignement gratuit à tous les enfants en âge de scolarisation. Les missions officielles de l'enseignement sont multiples et impliquent notamment² de :

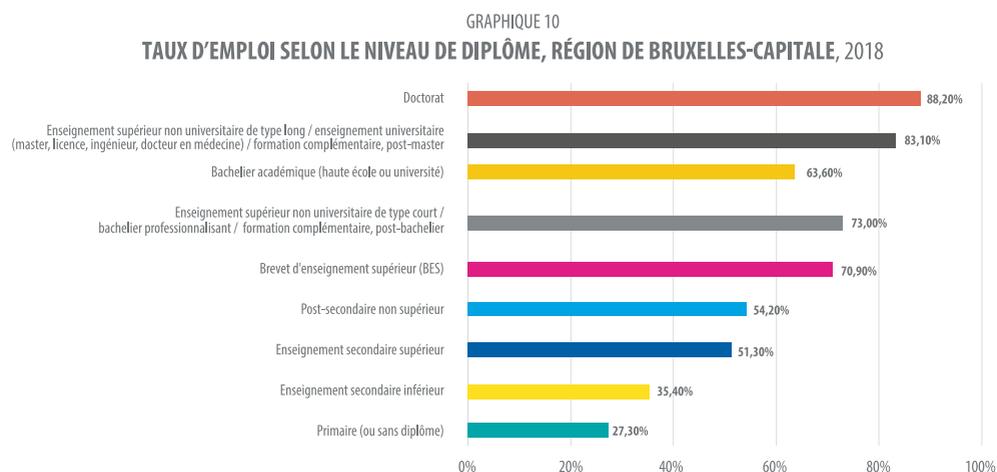
- « amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle » ;
- « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures » ;
- « assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ».

En d'autres mots, il s'agit de permettre aux personnes de prendre une part active à la vie en société par l'acquisition de qualifications et de savoirs, mais aussi de former des citoyens responsables et de promouvoir une réelle égalité entre eux.

Dans ce cadre, l'enseignement devrait permettre à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine et le statut socio-économique de leurs parents, d'avoir un niveau de connaissance et de savoir-faire équivalents à la sortie de la scolarité. Mais, force est de constater qu'aujourd'hui, l'enseignement belge, et particulièrement bruxellois, loin de constituer un ascenseur social pour les enfants issus des classes les plus précaires, reproduit et perpétue les inégalités sociales.

Pour la FGTB Bruxelles, un enseignement de qualité et gratuit, accessible à tous, est indispensable pour corriger, en partie, le déterminisme social et lutter contre la reproduction des inégalités. Pourtant, nous allons voir que ni l'accès à l'enseignement de qualité ni la gratuité, pourtant consacrées dans les textes fondateurs, ne se vérifient dans la pratique.

1. Baromètre interfédéral de la pauvreté.



Source : enquête sur les forces de travail (EFT) 2019

2. Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

L'ENSEIGNEMENT BELGE NON SEULEMENT N'EST PAS GRATUIT...

Tout d'abord, alors même que la gratuité de l'enseignement est inscrite dans la Constitution, il s'avère que l'enseignement belge n'est

pas gratuit. Certaines écoles bruxelloises font même payer le prix fort aux parents !

Par exemple une école de l'enseignement fondamental officiel située à Bruxelles (que nous appellerons école 1) demande environ 1.246€ par an aux parents, soit 103,83€ par mois en moyenne¹. Sans surprise, cette école attire un public d'élèves issus de milieux favorisés, puisqu'elle se distingue par un indice socio-économique (ISE) très élevé (ISE de 19 sur une échelle de 1 à 20). D'autres écoles, bien que se trouvant dans le même système d'enseignement et dans la même ville, sont nettement moins exigeantes financièrement. L'école 2 par exemple demande une participation annuelle de 75€ aux parents². En rajoutant les repas de midi (546€/an), la participation des parents se monte à 621€ par année, soit moins de la moitié du coût de l'école 1.

Miranda espère inscrire sa fille dans l'école 1, qui est située près de chez elle et qui a bonne réputation. Cependant après avoir fait les comptes, elle doit se rendre à l'évidence : avec son revenu disponible de 471,77€ après paiement du loyer, elle ne peut se le permettre. Elle fera le choix d'inscrire sa fille à l'école 2 nettement moins coûteuse. Sa fille côtoiera des élèves de son milieu social : l'école 2 a un indice socio-économique de 1 (sur une échelle de 1 à 20).

1. Source : témoignage récolté par la régionale bruxelloise de la Fapeo (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel). Détail :

- Garderie : 100 euros par an ;
- Sorties culturelles (visite de musée, cinéma, jeunesse scientifique...) : 100 euros par an ;
- Fournitures scolaires : 150 euros par an ;
- Voyages scolaires : En 2e primaire 250 euros, en 4e primaire 250 et en 6e 600 euros ;
- Repas chaud : 3 euros par jour soit 546€ par an en comptant 182 jours de cours par an ;
- Extra-scolaire : entre 100 et 150 euros par an.

2. Source : témoignage récolté par la régionale bruxelloise de la Fapeo (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel). Détail :

- En maternelle : repas gratuit (appel à projets FWB) ;
- Fournitures scolaires et cartable : gratuit ;
- Voyage scolaire et sorties culturelles : 25 euros cette année selon la maman (75 euros lui ont été demandés en début d'année, remboursement de 50 euros) ;
- Garderie : 50 euros annuels.

Cet exemple démontre bien que la scolarité a un coût réel pour les ménages, avec des conséquences en termes de ségrégation sociale : les parents aux revenus modestes n'ayant d'autres moyens que d'inscrire leurs enfants dans certains établissements dont ils savent les coûts moins élevés. Les chiffres sont à ce titre interpellants : chez les 25% des ménages aux plus hauts revenus, les dépenses dans l'enseignement sont en moyenne de 1.521 euros par an, alors que ce montant est de 170 euros (neuf

fois plus bas !) pour les 25% des ménages aux revenus les plus bas (voir graphique 1). Cette différence d'investissement dans l'enseignement prouve l'existence d'un système à deux vitesses. En effet, les hauts revenus pourront non seulement choisir l'école de leurs enfants mais aussi leur payer des cours privés et/ou l'entrée à l'université ou en école supérieure, tandis que d'autres n'en auront simplement pas les moyens.



14,8%

14,8% DES BRUXELLOIS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS N'ONT PAS DE DIPLÔME DU SECONDAIRE SUPÉRIEUR ET NE SUIVENT PLUS AUCUNE FORME D'ENSEIGNEMENT OU FORMATION.

... MAIS EST ÉGALEMENT PEU PERFORMANT...

L'enseignement ne réalise clairement pas sa mission lorsqu'il s'agit de garantir à tous les élèves l'acquisition des savoirs et savoir-faire. Ainsi, l'enquête PISA 2015 montrait des résultats relativement médiocres en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les scores des élèves belges de 15 ans étant globalement en dessous de la moyenne de l'OCDE en sciences, mathématiques et lecture. L'enseignement néerlandophone génère par contre des scores plutôt élevés et se place en tête du classement¹.

Au-delà de ces résultats peu satisfaisants, de nombreux élèves sortent même du système scolaire sans aucun diplôme !

A Bruxelles, parmi les élèves âgés de 15 à 22 ans en 2016-2017 qui fréquentaient une 3e, 4e ou 5e année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2015-2016, 6,3% ne sont plus inscrits dans aucune filière de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles... Notons que cette proportion est plus basse en Wallonie (4,8%)². On estime en 2016 à 14,8% la part de personnes âgées de 18 à 24 ans à Bruxelles qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou formation³.

Tous ces jeunes qui atterissent sur le marché du travail sans CESS⁴ auront bien du mal à trouver un emploi de qualité et à s'insérer dans la société. C'est d'ailleurs ce haut taux de décrochage scolaire qui explique en partie le grand nombre de « NEET »⁵ dans la région.

... ET SURTOUT EXTRÊMEMENT INÉGALITAIRE !

L'enseignement belge est encore bien loin de jouer son rôle d'ascenseur social. En effet, il semblerait que les élèves issus de milieux socio-économiques plus défavorisés se trouvent également dans une position désavantageuse sur les bancs de l'école.

Ainsi l'enquête PISA de 2015¹ nous apprend que notre enseignement reste particulièrement inégalitaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'écart de performances entre les 25% des élèves de 15 ans les plus favorisés en termes socioéconomiques et les 25% les plus défavorisés équivaut à trois années de scolarité !

Ces inégalités sont encore exacerbées pour les élèves issus de l'immigration. A niveau socio-économique équivalent, les immigrés de première et deuxième génération obtiennent des scores plus bas que les autres élèves. Et ce constat n'est pas plus glorieux dans l'enseignement flamand, où les bons scores des élèves cachent une autre réalité : à niveau socio-économique équivalent, les écarts entre élèves issus de l'immigration et autres élèves sont près de deux fois plus élevés qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles !

1. « les compétences des jeunes de 15 ans – Résultats de PISA 2015 », Cahier des Sciences de l'éducation – Liège (aSPe) – 37/2017.

1. D. Lafontaine, F. Crépin, V. Quittre (2017). Les compétences des jeunes de 15 ans en sciences, en mathématiques et en lecture. Résultats de l'enquête PISA 2015 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les cahiers des sciences de l'éducation, 37. Liège : aSPe-Ulège.

2. "Les indicateurs de l'enseignement 2018", FWB.

3. SPF Economie – Statistics Belgium : EFT.

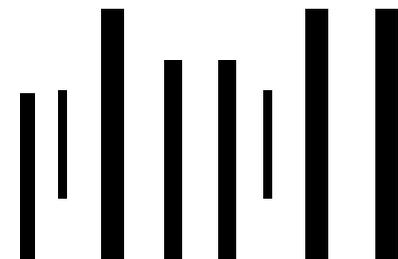
4. Certificat de l'enseignement secondaire supérieur.

5. Jeunes ni à l'emploi, ni aux études ou en formation.



3 ANS

D'APRÈS L'ENQUÊTE PISA 2015, L'ÉCART DE PERFORMANCE ENTRE LES 25% DES ÉLÈVES DE 15 ANS LES PLUS FAVORISÉS ET LES 25% LES PLUS DÉFAVORISÉS ÉQUIVAUT À TROIS ANNÉES DE SCOLARITÉ EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



POURQUOI NOTRE ENSEIGNEMENT A-T-IL UN SI MÉDIOCRE PALMARÈS ?

Tout d'abord, certains mécanismes sociaux génèrent ces inégalités. Par exemple, un niveau de revenus plus élevé permet de dégager du temps et des moyens pour aider ses enfants dans leur parcours scolaire et les placer dans un environnement favorable (cours privés, espace à la maison propice à la concentration, aide directe des parents...). Également, la « culture scolaire » est proche de celle des milieux favorisés. Dans les milieux aisés, les enfants seront naturellement plus proches de personnes (leur famille) ayant fait de plus longues études, maîtrisant la langue de la scolarité et ses codes, qui sauront leur transmettre, consciemment ou non, la manière de penser et de se comporter attendue par le système scolaire et aboutissant à la réussite. La proximité culturelle avec

l'institution scolaire permet aussi une meilleure orientation des enfants vers des filières reconnues comme plus prometteuses en termes d'emploi, des études plus longues, mais aussi à refuser un « déclassement » en cas d'échec.

Mais c'est aussi la structure même du système scolaire qui joue un rôle fondamental dans la perpétuation des inégalités. En effet, comme le démontre l'étude PISA¹, la différenciation en filières, la pratique du redoublement et la ségrégation spatiale sont caractéristiques des systèmes scolaires les plus inégalitaires. Autrement dit, au plus un système permet la séparation des élèves, au plus il reproduira les différences sociales.

1. Voir F. Ghesquière & J. Girès (2015) : « L'école en Belgique renforce les inégalités », Observatoire belge des inégalités. Sur base de l'enquête PISA 2006.

Et F. Ghesquière (2018) : « mixité sociale dans les écoles et inégalité scolaire ». Observatoire belge des inégalités. Sur base de l'enquête PISA 2015.

LES DISCRIMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE

L'enseignement belge est justement conçu sur un modèle de séparation à différents niveaux.

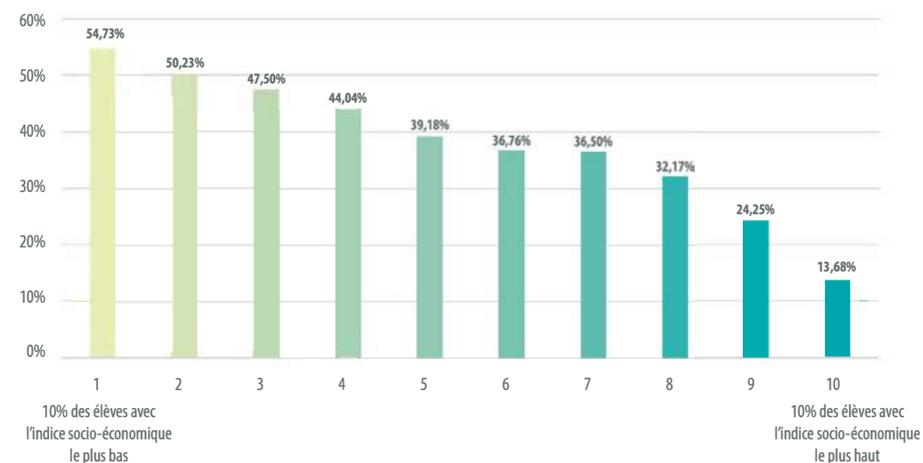
La ségrégation des élèves selon leur origine socio-économique est frappante, comme on le constate dans les graphiques ci-dessous. On observe clairement que dans l'enseignement

francophone, les élèves de milieux socio-économiques bas sont davantage orientés vers l'enseignement qualifiant et spécialisé (graphique 11 et 12), et enregistrent également le plus de retard scolaire (redoublement)(graphique 13).



GRAPHIQUE 11

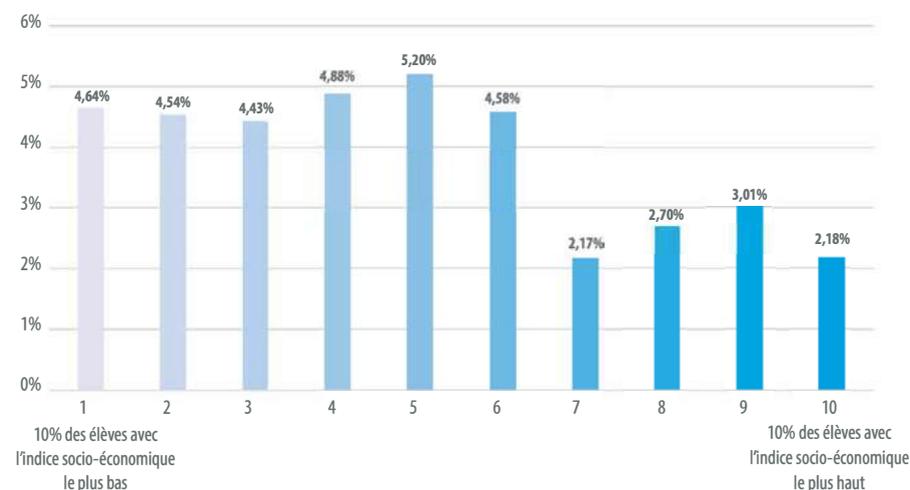
PART DES ÉLÈVES DE 16 ANS DOMICILIÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 2016-2017 SELON LE DÉCILE DE LEUR INDICE SOCIO-ÉCONOMIQUE



Source : Fédération Wallonie-Bruxelles. Administration générale de l'enseignement. Direction générale du pilotage du système éducatif. Direction de l'exploitation des données.

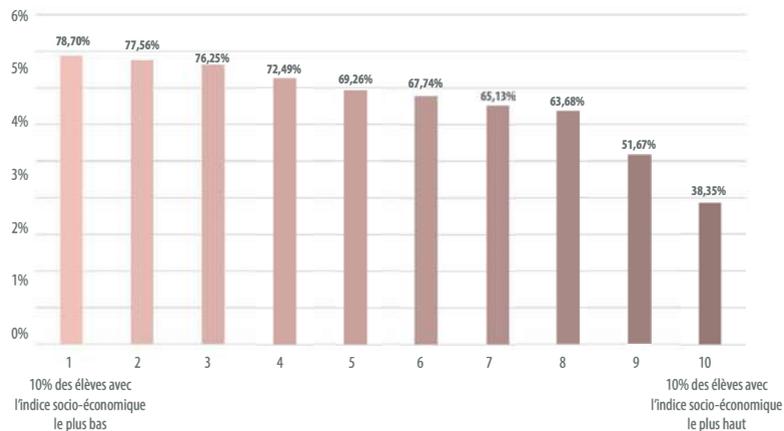
GRAPHIQUE 12

PART DES ÉLÈVES DE 16 ANS DOMICILIÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (FWB) EN 2016-2017 SELON LE DÉCILE DE LEUR INDICE SOCIO-ÉCONOMIQUE



Source : Fédération Wallonie-Bruxelles. Administration générale de l'enseignement. Direction générale du pilotage du système éducatif. Direction de l'exploitation des données.

GRAPHIQUE 13
PART DES ÉLÈVES DE 16 ANS DOMICILIÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE INSCRITS
DANS L'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE EN RETARD SCOLAIRE EN 2016-2017 SELON
LE DÉCILE DE LEUR INDICE SOCIO-ÉCONOMIQUE

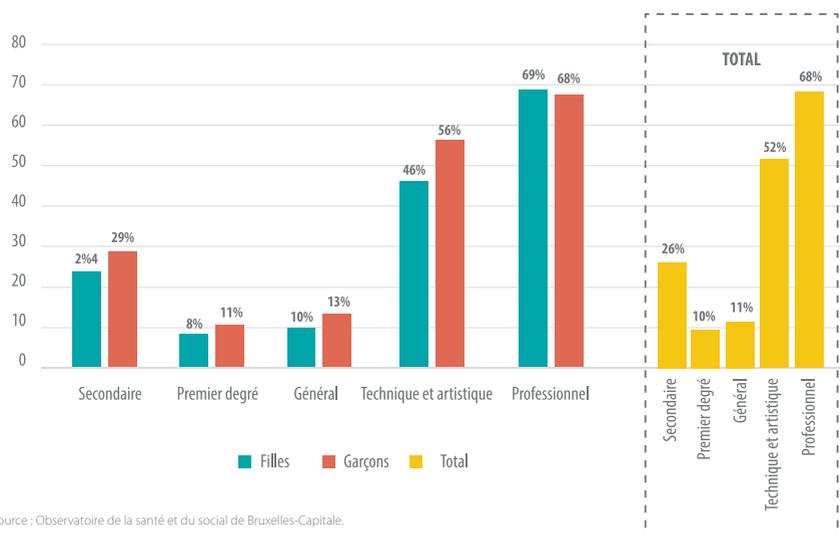


Source : Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'enseignement, Direction générale du pilotage du système éducatif, Direction de l'exploitation des données.

A Bruxelles, les élèves en retard scolaire sont relégués vers les filières professionnelles et artistiques, aujourd'hui peu valorisées. Au total, un quart des élèves de 15 ans du secondaire de la région sont en retard scolaire de deux

ans au moins. Dans la filière professionnelle, il s'agit de 68% des élèves alors que dans l'enseignement général elle est seulement de 11% (graphique 14)

GRAPHIQUE 14
PART DES ÉLÈVES AVEC AU MOINS DEUX ANS DE RETARD SCOLAIRE PAR FORME D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET PAR SEXE, RÉGION BRUXELLOISE, ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



Source : Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

Les différentes filières de l'enseignement étant souvent séparées par établissement, les élèves issus de milieux défavorisés sont également séparés de manière géographique des élèves plus favorisés.

Cette ségrégation de fait est une véritable politique du renoncement et de reproduction des

inégalités sociales ! Notons cependant que le Pacte pour un enseignement d'excellence va plutôt dans le bon sens en élargissant le tronc commun (orientation plus tardive des élèves, à partir de la quatrième secondaire) et en implémentant une politique de lutte contre le redoublement.

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT BRUXELLOIS

Pour la FGTB Bruxelles, il s'agit de combattre cette ségrégation (socio-économique) des élèves afin de lutter efficacement contre la dualisation de l'enseignement et ses conséquences sur le devenir des jeunes de notre région.

Il importe également de promouvoir et d'intégrer l'égalité entre femmes et hommes dans tous les aspects liés à l'enseignement (choix des études, non-violence, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle...)

Plus particulièrement, la FGTB de Bruxelles revendique :

1. la gratuité réelle et totale de l'enseignement sans différence entre établissements ;

2. la mise en place de moyens humains et matériels permettant aux élèves issus de milieux défavorisés d'acquérir les codes et clés de la réussite scolaire ;

3. la mise en place d'un véritable tronc commun polytechnique permettant à tous les élèves d'acquérir les socles de connaissance générale et d'orienter positivement la poursuite de leur scolarité dans l'enseignement général ou qualifiant ;

4. la refonte de l'enseignement qualifiant en vue d'en faire une réelle filière de qualité, permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire pertinents sur le plan professionnel.



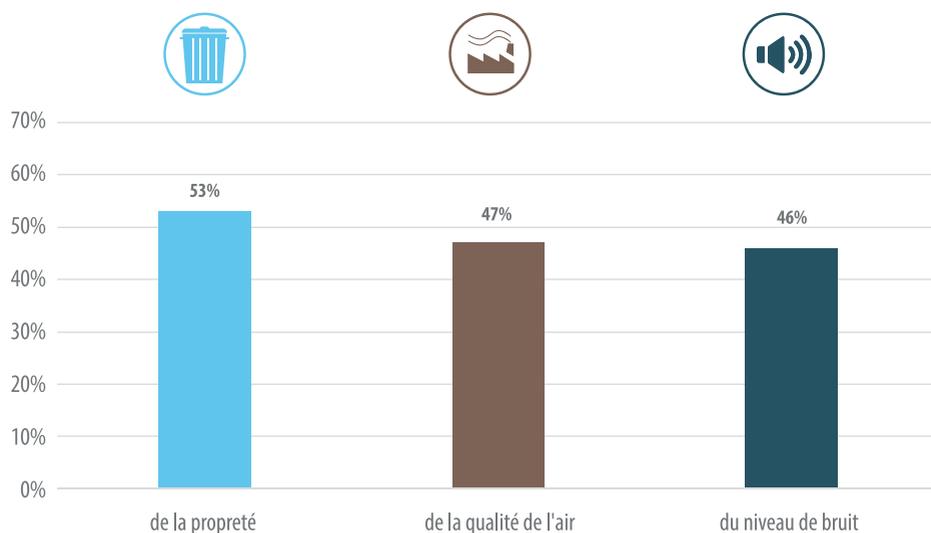
5 | BRUXELLES, UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE ?

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC : QUELS CONSTATS ?

À Bruxelles, près de la moitié des habitants se disent insatisfaits de leur environnement. Ceux-ci invoquent principalement la propreté, mais aussi la qualité de l'air et le niveau de bruit. Comme discuté précédemment, tous ces facteurs peuvent influencer sur l'état de santé des Bruxellois.

GRAPHIQUE 15

PART DES BRUXELLOIS SE DISANT PEU OU PAS DU TOUT SATISFAITS DE LEUR ENVIRONNEMENT, SELON LE TYPE DE PROBLÈME RENCONTRÉ



Source : IBSA. Enquête de perception de l'Audit Urbain : 2015



En particulier l'exposition à certains polluants tels que les particules fines ou les oxydes et dioxydes d'azote peut avoir des impacts importants sur la santé et générer des problèmes respiratoires, de l'asthme, des bronchites chroniques, des problèmes cardiaques, des cancers... L'exposition au bruit génère quant à elle du stress, de l'hypertension, des symptômes cardio-vasculaires...

Il est difficile d'estimer convenablement le phénomène de la pollution de l'air à Bruxelles. Premièrement, car il n'existe que 9 stations de mesures officielles, et ensuite, car les valeurs obtenues peuvent varier significativement entre des points de mesures pourtant très proches géographiquement. Il faut donc tenir compte de la spécificité des lieux (abord d'une route...) et utiliser un grand nombre d'instruments de mesure pour avoir une vision complète du problème.

Malgré cela, on sait déjà que la limite fixée par les directives européennes en matière de qualité de l'air est dépassée chaque année dans un tiers des stations de mesures officielles.

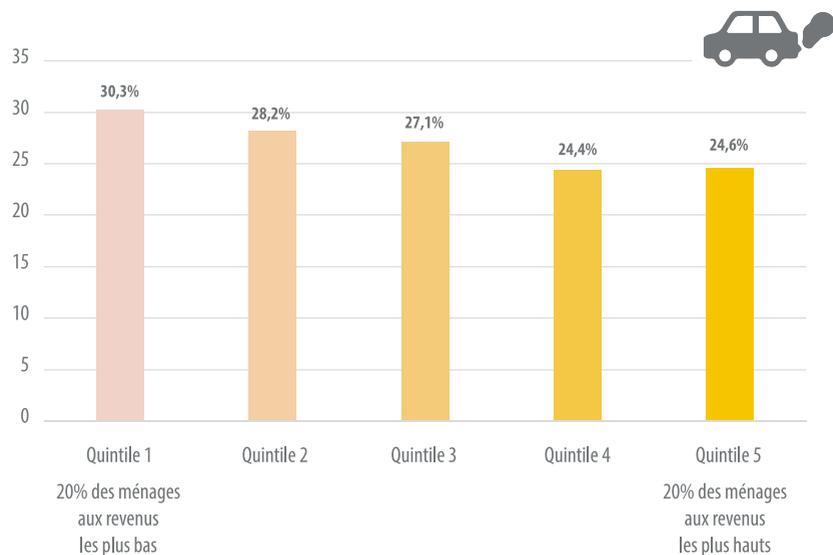
Une analyse récente¹ (2019) de la qualité de l'air sur 250 points de mesures à travers la Région indique par ailleurs que 29,3% des mesures présentent des valeurs qui dépassent la limite de concentration en dioxyde d'azote fixée par la directive européenne, et que seuls 3,8% des points ont des résultats sous la limite recommandée par l'OMS ! Les valeurs les plus hautes ont été mesurées dans les communes les plus denses et les quartiers avec des rues étroites et des hauts bâtiments comme à Saint-Josse, Koelkelberg et Molenbeek-Saint-Jean. Il semblerait qu'il existe également des inégalités sociales relatives à l'exposition aux polluants. Les communes aux niveaux de revenus moyens les plus bas et les personnes qui vivent le long des axes à forte circulation seraient les plus touchées.

L'enquête de santé de 2013 semble également indiquer une faible corrélation entre niveau de revenu et exposition au trafic routier, qui génère une partie importante de ces nuisances.

1. <https://regionale-bruxelles.ecolo.be/no2pollution-2/>

GRAPHIQUE 16

PART DES BRUXELLOIS ESTIMANT QUE LE VOLUME DE TRAFIC EST UN PROBLÈME SÉRIEUR DANS LEUR QUARTIER, 2013



Source : Drieskens S., Charafeddine R., Demarest S., Gisle L., Tafforeau J. & Van der Heyden J. Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008 - 2013: Health Interview Survey Interactive Analysis. Brussels: WIV-ISP: <https://hisia.wiv-isp.be/>



QUELLES CAUSES ?

Selon le PRDD (Plan Régional de Développement Durable), 67% des oxydes d'azotes mesurés dans l'air bruxellois sont issus du trafic automobile et en particulier des voitures roulant au diesel.

Au niveau des particules fines, plus nocives, les principaux émetteurs sont¹ le secteur tertiaire (bureaux, 9%) ; le résidentiel (50%) ; le transport routier (38%).

Les principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont par ailleurs le chauffage des bâtiments (61%) et le transport (29%).

On comprend dès lors que pour améliorer

la qualité de l'air en ville, il est indispensable d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, mais aussi de réduire le trafic automobile qui, en plus de la pollution de l'air, génère une pollution sonore et engendre des accidents qui rendent l'espace public peu sécurisant.

En effet, à Bruxelles, 4 habitants sur 10 vivraient dans un environnement sonore relativement bruyant en raison seul du trafic routier et 1 habitant sur 2 est susceptible d'être perturbé dans son sommeil par le bruit routier².

Au niveau de la sécurité, on compte en 2017 4.603 victimes d'accidents de la route en RBC, dont 725 usagers de vélos et 1.131 piétons.

Dans ces victimes, 24 tués et 194 blessés graves³. De plus, 70% de l'espace public est pour l'instant réservé à la voiture (circulation et parking) ce qui nuit clairement à la qualité de vie. L'usage intensif de la voiture en ville a également des conséquences économiques pour les entreprises et les travailleurs. Selon un dernier rapport de TomTom, Bruxelles était en 2016 la 8e ville la plus congestionnée d'Europe. Les navetteurs bruxellois passeraient en moyenne 38% de temps de parcours supplémentaire dans les embouteillages⁴. Et cette pression automobile ne semble pas se

résorber: Bruxelles Mobilité estime que les temps de parcours en voiture aux heures de pointe ont crû de 8% entre 2009 et 2016.

Si Bruxelles attire autant de véhicules, cela est dû en partie à sa situation en tant que nœud de transport au niveau national et international, à la densité de sa population, et au fait que la région est un grand pôle d'emploi pour de nombreux travailleurs vivant à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

3. IBSA.

4. https://www.rtb.be/info/belgique/detail_bruelles-8e-ville-la-plus-embouteillee-en-europe-selon-tomtom?id=9535464.

1. Bruxelles Environnement, 2015.

2. idem.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

En semaine, ce sont plus de 370.000 voitures qui circulent quotidiennement à Bruxelles, seulement pour les trajets domicile-travail¹.

Il faut noter que près de la moitié des travailleurs ayant leur lieu de travail à Bruxelles n'habitent pas la région. La moitié (52,7%) de ces navetteurs «entrants» se déplacent en voiture². C'est par ailleurs encore 73% des Bruxellois tra-

vaillant hors de Bruxelles qui utilisent la voiture pour se rendre au travail et 41,4% des Bruxellois travaillant dans Bruxelles ! Même pour des trajets de moins de 5 km, 33,2% des travailleurs interrogés déclarent utiliser leur véhicule pour leur trajet domicile-travail. Au total, plus de 50% des Bruxellois effectuent la majorité de leurs déplacements principalement en voiture³.

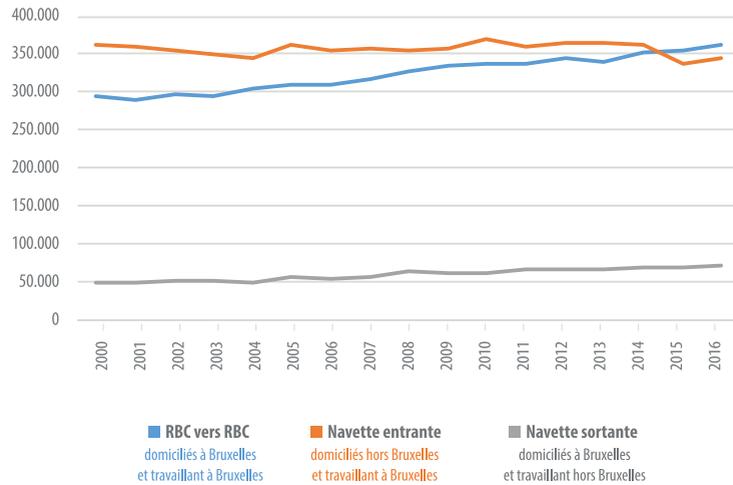
1. Bruxelles Environnement, 2015.

2. « Déplacements domicile-travail : état des lieux et perspectives d'action pour les entreprises », note de synthèse BSI, 2018 ; sur base de l'EFT 2011-2014.

3. Bruxelles Environnement, 2015 : <https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/la-mobilite-bruxelles/chiffres>.

GRAPHIQUE 17

EVOLUTION DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL LIÉS À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

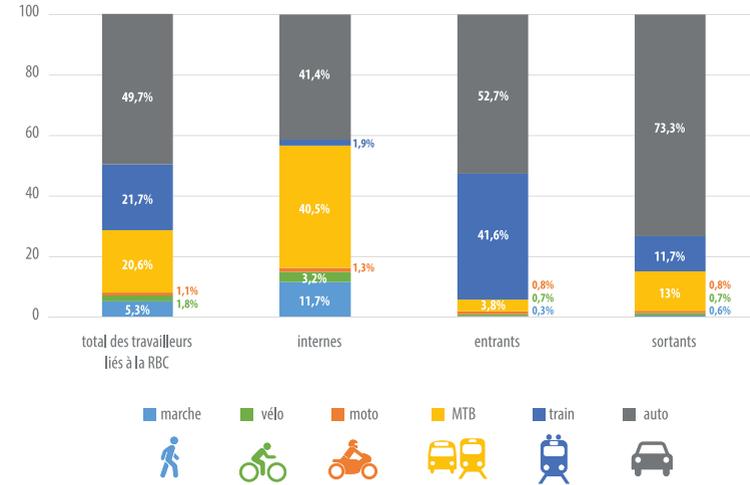


Source : enquête sur les forces de travail (EFT) 2017.



GRAPHIQUE 18

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL LIÉS À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

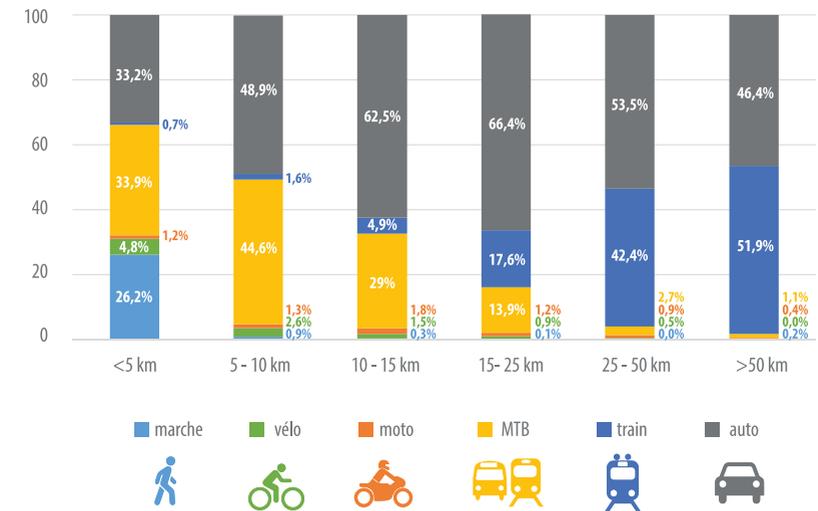


Source : « Déplacements domicile-travail : état des lieux et perspectives d'action pour les entreprises », note de synthèse BSI, 2018 ; sur base de l'EFT 2011-2014.

La distance moyenne de déplacement des Bruxellois est pourtant relativement courte (6 km), avec 25% des déplacements inférieurs à 1 km, 37% entre 3 et 5 km et 20% supérieurs à 10 km. La majorité des trajets pourraient donc en théorie s'effectuer en transports en commun, à vélo ou même à pied.

GRAPHIQUE 19

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL LIÉS À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE SELON LA DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL



Source : « Déplacements domicile-travail : état des lieux et perspectives d'action pour les entreprises », note de synthèse BSI, 2018 ; sur base de l'EFT 2011-2014.

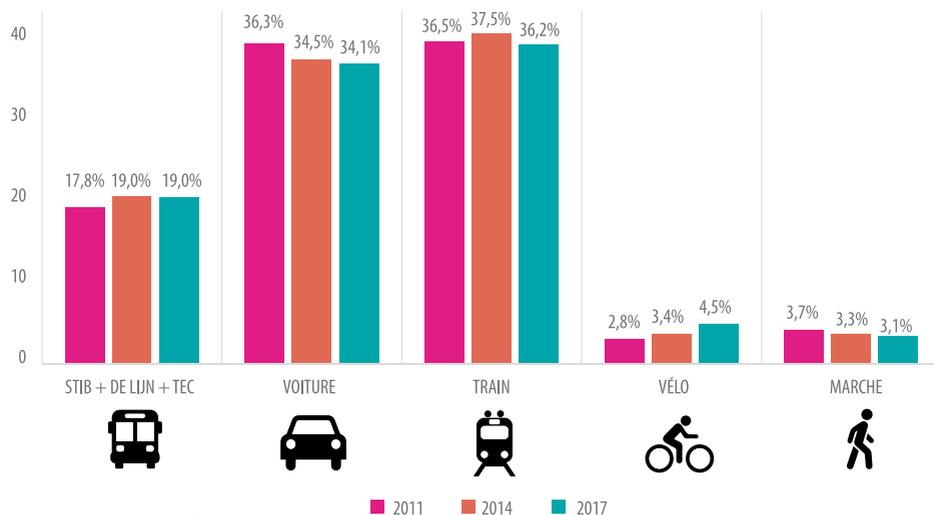
Une étude récente estime par ailleurs à 90.000 le nombre de salariés travaillant à Bruxelles bénéficiant d'une voiture de société⁴. Ce régime, en plus d'être inégalitaire (51% des voitures de société sont enregistrées dans les 10% des déclarations fiscales les plus élevées) et fiscalement coûteux (manque à gagner de 2,3 milliards d'euros en 2016), contribue de manière importante au trafic dans et autour de Bruxelles.

Certaines initiatives semblent au contraire donner leurs fruits en termes de report modal. Les plans de déplacement en entreprises (PDE), initiés en 2004, semblent ainsi avoir pu faire baisser en partie l'usage de la voiture, et relancer l'utilisation du vélo dans les déplacements domicile-travail. Des progrès restent cependant à faire.

4. X. May, T. Ermans, N. Hooftman (2019); "les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal", notes de synthèse, Brussels Studies.

GRAPHIQUE 20

ÉVOLUTION DE LA PART MODALE DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL POUR LES ENTREPRISES BRUXELLOISES SOUMISES À UN PLAN DE DÉPLACEMENT EN ENTREPRISE



Source : Bruxelles environnement, 2017.



L'IMPACT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

En tant que grand pôle économique, Bruxelles attire également un trafic important de transport de marchandises, dont la plus grande partie est prise en charge par la route; les réseaux ferroviaire et fluvial étant délaissés et de plus en plus inadaptés aux exigences des entreprises. La fonction logistique de Bruxelles a depuis un certain temps été sous-estimée par les décideurs politiques, mais elle a pourtant des conséquences importantes sur la qualité de vie à Bruxelles.

En effet le transport de marchandises en ville génère d'importants effets environnementaux négatifs, qui sont proportionnellement plus élevés que ceux générés par le transport de personnes. Cela est dû à plusieurs raisons. En particulier les transports de marchandises sont moins adaptés à la ville : ils émettent plus de gaz polluants, plus de pollution sonore et plus de congestion (stationnement en double file

qui perturbe la fluidité du trafic...). En 2012, les camions et camionnettes étaient responsables à eux seuls de 25% des émissions de CO₂, 31% des émissions de particules fines et de 33% des émissions de particules extra-fines générées par le trafic, alors qu'elles ne représenteraient que 14% du trafic routier.

Avec les évolutions de la production économique (multiplication des échanges, flexibilité, réduction des stocks) la logistique a pris une part plus importante dans la stratégie des entreprises, et le transport routier y a pris une place de choix, en raison de sa flexibilité et de sa capacité à atteindre n'importe quel point du territoire. C'est le secteur du commerce de détail qui représente la plus grande part du transport, mais aussi la construction, le secteur tertiaire administratif et malgré tout encore l'industrie.



NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ: VERS UNE MOBILITÉ URBAINE DURABLE

Pour la FGTB Bruxelles, une politique de mobilité réellement durable doit à la fois garantir et améliorer l'accessibilité de la ville, améliorer la qualité de la vie en ville, réduire le trafic automobile et la pollution qu'il génère, au profit des transports publics et des modes de déplacement doux et permettre à chacun de se déplacer dans la ville, quelle que soit sa situation économique.

Il s'agit de favoriser un report modal de la voiture et autres véhicules polluants vers une mobilité plus douce et plus respectueuse de l'environnement tout en garantissant la justice sociale.

Une telle politique, pour être efficace, se doit enfin d'être négociée et **concertée à l'échelle métropolitaine et doit pleinement impliquer les interlocuteurs sociaux**¹.

1. A cet égard, la FGTB Bruxelles demande que la mobilité constitue une priorité partagée dans le cadre du futur accord social bruxellois entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement régional.

La FGTB Bruxelles revendique :

1. **l'amélioration de l'offre et de l'accessibilité des transports en commun** (en termes de fréquence, de régularité, de confort, d'accessibilité aux différents publics...). Cela passe par la mise en œuvre d'un réseau de transport public abordable et efficace constituant une véritable alternative à l'usage de la voiture en ville ;
2. **L'intégration systématique de l'approche genre** afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public et dans les transports en commun ;
3. **une évolution de la fiscalité**, au minima à l'échelle métropolitaine, taxant non plus la possession mais l'utilisation d'un véhicule et ce, afin d'inciter au changement de comportement en termes de déplacement (**taxation kilométrique**) ;

Une telle évolution de la fiscalité doit cependant s'accompagner de **mesures sociales** afin notamment de ne pas pénaliser les travailleurs qui, faute d'alternative, n'ont d'autre choix que de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. La taxation devra en outre prévoir une tarification sociale, prenant en compte les revenus des personnes, afin de ne pas entraver la mobilité des plus précarisés. Cette taxation kilométrique devra enfin être complétée, au plan fédéral, par un remplacement de l'avantage fiscal lié aux voitures de société par un soutien fiscal en faveur d'un « **budget mobilité** », utilisable par le travailleur également pour d'autres modes de déplacement.

2. Un Centre de Distribution Urbain (CDU) est une plateforme logistique située en ville ou à proximité de l'aire urbaine. Il reçoit des marchandises diverses et variées en provenance de différents expéditeurs. Celui-ci assure les livraisons du dernier km en centre-ville. Cette organisation permet aux villes de limiter les entrées de véhicules de livraison et donc de diminuer la pollution qui découle des opérations de transport. www.logistique-pour-tous.fr/le-centre-de-distribution-urbain-cdu.

4. Le renforcement de l'outil régional des **plans de déplacement d'entreprise** via une meilleure implication des travailleurs et de leurs représentants dans l'élaboration des plans et la mise en œuvre de plans de déplacement d'entreprise par zoning d'activité ;
5. Une attention prioritaire pour un **développement intégré de la logistique urbaine et du transport de marchandises** via notamment la création de Centres de Distribution Urbaine².



6 | CONCLUSION

Dans le cadre des élections de mai 2019, la FGTB Bruxelles a examiné la situation socio-économique de notre Région au travers de trois analyses. Ces documents présentent notre vision pour la Région bruxelloise, ses travailleurs et ses habitants. Ils visent également à interpeller les responsables politiques sur les défis auxquels Bruxelles devra faire face dans les prochaines années. Au-delà de la présentation d'une simple liste de propositions, nous avons cherché à objectiver notre propos et nos priorités par des données chiffrées. Les constats mis en avant permettent de rapprocher nos objectifs et nos revendications de la réalité des Bruxellois.

Notre première priorité pour Bruxelles est bien sûr de **lutter contre la dualisation sociale de notre Région et d'assurer des conditions de vie dignes à tous ses habitants.**

Cette lutte doit être menée sur le marché du travail, avec l'objectif d'offrir à chaque Bruxellois un emploi de qualité. En effet, le travail peut être synonyme de qualité de vie et d'épanouissement social.

Cependant, notre marché de l'emploi est encore bien loin de cet idéal. Notre baromètre de la qualité de l'emploi de décembre 2018 dévoilait que la baisse du chômage dans notre Région observée ces dernières années n'avait malheureusement pas été suivie par une amélioration qualitative de l'emploi. Bien au contraire, les temps partiels involontaires, les contrats temporaires et autres formes d'emploi atypiques se substituent progressivement à l'emploi stable et protecteur. Cette détérioration de la qualité de l'emploi est liée aux politiques mises en œuvre par le Gouvernement fédéral, qui ont renforcé les politiques d'activation et de contrôle des travailleurs sans

emploi et dérégulé le droit du travail. Nous demandons donc aux futurs gouvernements de faire de l'amélioration de la qualité de l'emploi une priorité, afin que chacun puisse s'épanouir dans son travail. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée à la situation de jeunes et des femmes sur le marché du travail. En mars 2019, notre monitoring des inégalités au travail nous mettait face à un autre constat connu et pourtant frappant : les Bruxellois ne sont pas égaux face au marché de l'emploi. Des inégalités persistent entre groupes de différentes origines, et les Bruxellois issus de l'immigration restent désavantagés dans l'accès à un emploi de qualité. Nous pensons donc que le prochain gouvernement devra renforcer les actions contre la discrimination, car la diversité peut et doit être une force pour notre Région.

Mais les préoccupations de la FGTB Bruxelles ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise et du monde du travail. Les travailleurs sont aussi des citoyens qui ont le droit de mener une vie digne dans tous les aspects de leur existence. Dès lors, si nous voulons faire de Bruxelles une Région juste et durable, il nous faut aussi nous attaquer aux problèmes qui persistent et grandissent dans les domaines du logement, de la santé, de l'enseignement et de l'environnement. C'est ce que dévoile le présent baromètre du vivre en ville.

Premièrement, nous constatons que l'accès au logement décent et abordable n'est pas garanti pour de trop nombreux Bruxellois. Nous demandons des actions plus fermes en vue d'étendre le parc de logements publics. Il faut également que soient mises en place des mesures renforcées de contrôle et de régulation du marché immobilier, qui est bien incapable à lui seul de garantir le droit au logement.

Deuxièmement, nous observons que l'accès à des soins de santé de qualité est de plus en plus difficile pour une partie de la population. Il n'est pas acceptable que des personnes en besoin d'aide médicale soient privées de soins, surtout pour des raisons financières ! L'accès à la santé doit être universel et égalitaire. Nous refusons une dérive vers un système de santé dual.

Troisièmement, l'enseignement est en échec dans sa mission de réduction des inégalités. En effet, au lieu de mettre chacun à un même niveau en termes de connaissances, il sépare les élèves en filières, établissements et classes et

fini par reproduire dans sa structure les différences sociales existantes. L'enseignement doit reprendre son rôle d'ascenseur social et se donner les moyens d'investir dans les élèves issus des milieux défavorisés.

Finalement, l'environnement et la qualité de l'espace urbain sont détériorés par nos modes de transport encore trop centrés sur l'usage de la voiture. Il faut que Bruxelles se tourne vers une mobilité durable, qui offre à ses habitants un environnement sain et des moyens de transports accessibles à tous. Cette transition doit se faire dans un souci de justice sociale, sans pénaliser ni les travailleurs, ni les entreprises.

De manière générale, le mal vivre en ville pousse de nombreux travailleurs bruxellois disposant de revenus suffisants à quitter la ville pour vivre en périphérie, aggravant les problèmes de navette quotidienne. Pour ceux et celles qui n'en ont pas les moyens, il reste à subir cette précarité croissante des conditions d'existence en ville et de survivre à l'ombre de la ville de lumière qui attire les citoyens fortunés et les cadres internationaux. Le plan régional de développement durable adopté par la Région ne convainc pas dans sa capacité d'inverser cette dynamique de dualisation sociale. Cela tient à l'éclatement des compétences sociales à Bruxelles, entre l'Etat fédéral, la Région, ses trois Commissions communautaires (française, flamande et commune), sans oublier les Communautés française et flamande. Le développement social de la 5ème ville la plus riche d'Europe est pris au piège de cette véritable balkanisation du pouvoir¹.

La FGTB compte sur un **sursaut social à Bruxelles**, car il est essentiel de parvenir à nos objectifs dans les quatre dimensions du vivre en ville abordées dans ce baromètre. Pour améliorer les conditions de vie des Bruxellois, mais aussi pour assurer une juste répartition des richesses et atteindre plus de justice sociale dans notre Région.

Dans une perspective durable, notre modèle social doit remplir pleinement les missions qui lui sont confiées et garantir à tous la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

1. Le terme de balkanisation est utilisé pour décrire le processus de fragmentation et de division d'une région ou d'un État en des États et régions plus petits et souvent hostiles les uns envers les autres.



Ces revendications ne sont qu'une partie du projet de société porté par la FGTB pour la région bruxelloise.

Retrouvez l'ensemble des revendications de la FGTB Bruxelles à l'adresse www.fgtbbruxelles2019.be

